

RAPPORT ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2025

SOMMAIRE :

- Rapport de gestion
- Rapport de gouvernement
- Rapport annuel sur les comptes consolidés et annexes
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés



RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de valeurs mobilières dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société (Articles L 225.100 et L 232-1 du Code de Commerce)

1 L'activité consolidée du groupe ATON SA au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26)

1.1 ACTIVITES

Le Groupe ATON poursuit en 2025 sa transformation stratégique en plateforme intégrée dédiée aux sciences de la vie, articulée autour de trois actifs principaux : Inoviem Scientific, PIMS Technology et B Cell Design. Dans un contexte de contraintes financières, le Groupe a concentré ses ressources sur les activités présentant le plus fort potentiel de création de valeur à moyen terme.

Autres informations

Renforcement de la structure financière et amélioration de la performance opérationnelle

Dans un environnement de financement toujours sélectif pour les sociétés de biotechnologie, le Groupe a poursuivi ses efforts de rationalisation et d'optimisation de sa structure de coûts. L'encaissement des crédits d'impôt recherche d'Inoviem Scientific a permis de soutenir ponctuellement la trésorerie, tandis que des mesures structurelles ont été engagées afin de réduire la consommation de cash.

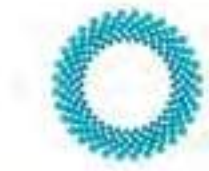
Repositionnement stratégique et communication financière du Groupe

Au second semestre, ATON a engagé une évolution de sa communication financière visant à mieux refléter le potentiel de ses actifs et à renforcer sa visibilité auprès des investisseurs et partenaires industriels. Cette démarche s'inscrit dans une perspective de préparation à des opérations de financement et de partenariats structurants. Dans ce cadre, Le Groupe indiquait disposer d'une trésorerie de 0,7 M€ au 31 décembre 2025. Cette situation reste contrainte et nécessite la poursuite d'actions visant à sécuriser des financements complémentaires et à améliorer la génération de revenus.

Avancées stratégiques au sein des participations

Au sein des participations, plusieurs avancées structurantes ont été réalisées :

- **B Cell Design** a conclu un partenariat stratégique avec Logical Biological, ouvrant l'accès à des marchés internationaux dans le domaine des matériaux biologiques "disease state". Ce partenariat constitue une première étape vers la mise en place de revenus récurrents à travers des modèles de distribution ou de licensing.
- **PIMS Technology** a obtenu un financement de 500 K€ de Bpifrance, validant le potentiel industriel de sa plateforme PIMS® Q8 et soutenant son passage à une phase de déploiement commercial.
- **Inoviem Scientific** a renforcé son positionnement sur les services précliniques avancés en nouant un partenariat avec ABC Biopply AG, visant à développer des modèles 3D humanisés à forte valeur ajoutée.



Ces avancées confirment la pertinence du positionnement du Groupe sur des niches technologiques différenciantes.

Renforcement de la visibilité scientifique et commerciale

Dans le même temps, la communication institutionnelle et les publications LinkedIn du Groupe et de ses filiales ont confirmé une montée en puissance de la visibilité commerciale et scientifique des actifs. Cette dynamique s'est notamment illustrée par la participation d'ATON au European MidCap Event 2025, par la présence d'Inoviem Scientific au congrès ESMO Congress à Berlin, ainsi que par les avancées industrielles et qualité de B Cell Design, notamment la mise à niveau de ses installations de production dans un cadre aligné sur les exigences de la norme ISO 9001.

Liquidation de la filiale Stemcis déficitaire

La liquidation judiciaire de la filiale Stemcis déficitaire est toujours en cours.

Cette décision a constitué une opportunité pour le Groupe de concentrer ses ressources opérationnelles sur des activités à plus forte valeur ajoutée et de libérer des ressources financières pour investir dans des secteurs plus prometteurs et rentables.

Cette décision constitue l'opportunité pour la société de concentrer ses ressources opérationnelles sur des activités à plus forte valeur ajoutée et de libérer des ressources financières pour investir dans des secteurs plus prometteurs et rentables.

1.2 EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2025

Renforcement de la gouvernance du Groupe

Postérieurement à la clôture de l'exercice 2025, ATON a annoncé, le 18 février 2026, la nomination de Hadrien Lanvin en qualité de Directeur général délégué. Hadrien Lanvin était administrateur de la Société depuis décembre 2023 et dispose d'une expérience dans l'accompagnement stratégique et financier d'entreprises innovantes. Cette nomination vise à renforcer la gouvernance exécutive du Groupe et à soutenir la mise en œuvre de sa stratégie de développement.

1.3 METHODE COMPTABLE

Les comptes consolidés incluent le changement de méthode comptable constaté dans les comptes sociaux des sociétés françaises suite à l'application de l'ANC 2022-06 au 1er janvier 2025.

La modification a entraîné des modifications de présentation et d'information sans avoir d'impact sur le résultat et les capitaux propres.

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IAS 21 The effects of changes in foreign exchange rates: Lack of Exchangeability	01/01/2025	01/01/2025



2 Eléments significatifs ressortant des comptes annuels

2.1 ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE

en K€	Notes	Décembre 2025	Décembre 2024
Chiffre d'affaires	Note 15	661	614
Autres produits de l'activité	Note 16	53	0
Achats consommés	Note 17	-170	-123
Charges externes	Note 18	-426	-608
Charges de personnel	Note 19	-434	-478
Impôts et taxes	Note 20	-8	-12
Dotations aux amortissements	Note 21	-701	-794
Dotations et reprises provisions d'exploitation	Note 21	-63	-124
Autres produits et charges d'exploitation	Note 20	210	147
Résultat opérationnel courant		-877	-1 378
Résultat sur cession de participations consolidées	Note 22	-	-275
Autres produits et charges opérationnels non courant	Note 22	1	839
Résultat opérationnel		-877	-815
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	Note 23	12	-
Coût de l'endettement financier brut	Note 23	-68	-256
Coût de l'endettement financier net		-56	-256
Autres produits et charges financiers	Note 23	-1	-1
Résultat avant impôt		-934	-1 072
Impôts sur les bénéfices	Note 24	-	-
Résultat après impôt		-934	-1 072
Résultat des MEE		-69	-30
Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-
Résultat net total		-1 003	-1 102
Part du groupe		-962	-1 101
Part des minoritaires		-41	-1
Résultat par action	Note 26	-0,001	-0,002
Résultat dilué par action	Note 26	-0,001	-0,002

Le chiffre d'affaires, hors taxes, réalisé s'est élevé à 661K€ contre 614K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024.

Le résultat opérationnel courant s'élève à -877K€ contre -815 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024.

Les comptes consolidés annuels du groupe Aton se soldent par une perte de -1 003 K€ contre une perte de -1 102 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'effectif moyen sur la période s'établit à 4 salariés contre 9 sur l'exercice 2024.



2.2 BILAN CONSOLIDE DU GROUPE ATON

en K€	Notes	Décembre 2025	Décembre 2024
Immobilisations incorporelles	Note 3	1 112	1 382
Ecart d'acquisition	Note 3	-	-
Immobilisations corporelles	Note 4	3 465	3 593
Titres mis en équivalence	Note 5	43	112
Autres actifs financiers	Note 6	13	13
Actifs non-courants		4 633	5 100
Stocks et en-cours	Note 7	-	-
Clients et autres débiteurs	Note 8	485	326
Créances d'impôt	Note 9	217	898
Autres actifs courants	Note 9	17	43
Disponibilités	Note 10	455	84
Actifs courants		1 174	1 351
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		-	-
Total Actif		5 807	6 451

en K€	Notes	Décembre 2025	Décembre 2024
Capital		8 281	8 001
Primes liées au capital		11 925	11 993
Autres réserves		-10	-6
Résultats accumulés		-20 159	-19 197
Capitaux propres, part du groupe		37	791
Intérêts minoritaires		347	388
Capitaux propres		384	1 179
Emprunts et dettes financières	Note 11	2 657	2 343
Engagements envers le personnel	Note 12	12	6
Autres provisions	Note 12	0	-
Passifs non courants		2 669	2 350
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	Note 11	2 295	2 310
Provisions (part à moins d'un an)	Note 12	-	-
Fournisseurs et autres crédateurs	Note 13	421	540
Autres passifs courants	Note 13	38	72
Passifs courants		2 754	2 923
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		-	-
Total Passif		5 807	6 451

Les postes clés (valeurs nettes) sont les suivants :

- Les actifs non-courants sont de 4 633 K€ contre 5 100 K€ au titre de l'exercice précédent la variation correspond principalement aux immobilisations incorporelles en lien avec les amortissements constatés de la société Inoviem Scientific.

Les actifs courants sont de 1 174 K€ contre 1 351 K€ au titre de l'exercice précédent, cette baisse s'explique principalement par les crédits d'impôt recherche relatifs aux exercices 2022 et 2023 d'Inoviem Scientific ont été perçus au cours de l'exercice 2025.

- Les passifs non-courants : 2 669 K€ Ce poste est principalement constitué d'emprunts et dettes financières à long terme (2 657 K€). Il s'agit pour l'essentiel de dettes BPI portées par les filiales.

Les passifs courants sont de 2 754 K€ contre 2 350 K€ au titre de l'exercice précédent, sont composés pour partie de dettes BPI filiales et de la ligne BEORA.



VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en K€	2024		2023		2022		2021
	Ouverture	Clôture	Clôture	Clôture	Clôture	Clôture	
Situation à l'ouverture de l'exercice 2024,12	3 831	12 024		-17 952	-2 097	229	-1 899
Résultat global			-6	-1 101	-1 107	-1	-1 109
Augmentation de capital	281	-68			4 138		4 138
Variation de périmètre				544	144	161	17
Autres variations							
Situation à la clôture de l'exercice 2024,12	4 001	11 993	-6	-19 197	791	387 760	1 179
Résultat global			-5	-962	-908	-41	-1 007
Augmentation de capital	281	-68			212		212
Variation de périmètre							
Autres variations				0	0	0	0
Situation à la clôture de l'exercice 2023,12	4 281	11 925	-10	-20 159	37	347	384

L'augmentation du capital social de 281 K€ et la diminution de la prime liée au capital de -68 K€ résultent des conversions BEORA.

COMPOSITION DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE A LA CLOTURE :

en K€	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Conversion en actions	Reclassements	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	747	500			-209	1 038
Passifs locatifs - non courant	1 597	235			-212	1 619
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	-					-
Total dettes financières MLT	2 343	735	-	-	-421	2 657
Emprunts obligataires - courant	1 685	150		-212		1 622
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	247		-366		209	90
Passifs locatifs - courant	289		-279		212	222
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	3					3
Concours bancaires (trésorerie passive)	85	273				357
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	1		-1			0
Total dettes financières CT	2 310	423	-647	-212	421	2 295
Total emprunts et dettes financières	4 654	1 157	-647	-212	-	4 952

À la clôture, les emprunts contractés auprès des établissements de crédit, pour un montant de 1 128 K€ à la clôture, concernent Inoviem Scientific et Pims Technology. Ils se composent :

- Des prêts innovation et développement contractés par auprès de la Bpifrance ;
- Des prêts garantis par l'état auprès de la Banque Populaire et de la BNP.

Les emprunts obligataires sont liés à un contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles. Le contrat a été signé le 20 décembre 2024 pour 72 mois.

Durant l'exercice 2025, le capital social a été augmenté de 281 K€ à la suite de la conversion d'obligations BEORA.

Les dettes financières non courantes ont une échéance comprise entre un et cinq ans.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes (article L 225-100).



3 Commentaires sur l'activité de la société ATON SA au cours de l'exercice écoulé

3.1 ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS, DE LA SITUATION FINANCIERE DE ENTREPRISE, NOTAMMENT DE SA SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES, COMPORTANT LE CAS ECHEANT DES INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE DE NATURE FINANCIERE OU NON AYANT TRAIT A L'ACTIVITE SPECIFIQUE DES ENTREPRISES CONSOLIDEES NOTAMMENT RELATIVES AUX QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ET DE PERSONNEL (ARTICLE L 225-100, AL.3)

SA ATON — Analyse des comptes annuels

L'exercice 2025 marque une inflexion positive significative pour Aton SA avec une réduction de 52% de la perte nette et un assainissement profond de la structure financière engagé depuis 2023. La conversion de dettes en capital, la clarification du portefeuille de participations et la rationalisation des charges confirment que la société franchit des étapes clés de sa restructuration. Si l'absence de chiffre d'affaires propre et la tension sur les capitaux propres appellent à la vigilance, le soutien actionnaire formalisé, la dynamique de ses filiales opérationnelles et la robustesse du pipeline scientifique constituent des fondements solides pour la poursuite du développement.

Bilan Actif

L'actif total reste quasi stable à 2 078 k€ (+0,4%).. L'actif immobilisé recule légèrement (-3%) à 1 822 k€, tandis que les immobilisations financières se maintiennent à 1 600 k€, portées par la reprise de dépréciation de 1 600 k€ sur les titres Inoviem Scientific, dont la valeur d'utilité a été confirmée par un test d'impairment positif. La mise en liquidation judiciaire de Stemcis, décidée dans le cadre de la stratégie de redéploiement des ressources vers les pôles à fort potentiel, a permis de solder définitivement cet actif et de concentrer les efforts sur Inoviem Scientific et, indirectement, sur Pims Technology et B Cell Design. L'actif circulant progresse de +39% à 225 k€, porté par des disponibilités en hausse de +53% à 125 k€, témoignant d'une gestion de trésorerie plus rigoureuse malgré l'absence d'activité commerciale propre.

Bilan Passif

Les capitaux propres s'établissent à -83 k€, en légère diminution par rapport à -60 k€ en 2024, sous l'effet mécanique de la perte de l'exercice,. Le soutien d'un actionnaire principal, formalisé dans l'annexe pour l'exercice 2026, garantit la continuité d'exploitation de la société. Dans le cadre de sa restructuration financière engagée en 2023 et finalisée en juillet 2024 — marquée par la conversion de 3,6 M€ de dettes en capital au niveau du groupe —, la société a considérablement allégé son endettement initial ; en 2025, 85 ORA ont été converties en 28 millions d'actions nouvelles, portant le capital social à 8,28 M€ et confirmant la mécanique de désendettement par conversion. Les dettes financières s'établissent à 1 772 k€, dont 1 622 k€ d'obligations convertibles à échéance de 1 à 5 ans — structure à moyen terme qui n'expose pas la société à un risque de remboursement immédiat. Les dettes fournisseurs reculent de -17% à 274 k€, illustrant la discipline financière de la société dans l'honneur de ses engagements.

Compte de résultat

En l'absence de chiffre d'affaires propre sur l'exercice (contre 9 k€ en 2024), l'activité d'Aton SA est celle d'une holding en phase de repositionnement stratégique, dont les charges reflètent exclusivement des coûts de structure. Le résultat d'exploitation ressort à -230 k€, en amélioration de 61% par rapport à -583 k€ en 2024, sous l'effet d'une réduction drastique des charges externes (-35% à 207 k€), de la disparition totale des charges de personnel (-83 k€) et d'une forte baisse des dotations aux amortissements (-9% à 65 k€). Le résultat financier est quasi neutre à -6 k€, contre -1 393 k€ en 2024, grâce à la quasi-disparition des charges financières consécutive à la restructuration de la dette. Le résultat affiche une perte de 235 k€.



Rentabilité

La société ne dispose pas encore de revenus récurrents propres, mais la trajectoire de réduction des coûts est nette et structurelle sur tous les postes. La valeur d'Aton repose aujourd'hui sur son portefeuille de filiales scientifiques : Inoviem Scientific (96,74% détenue, CA 676 k€, pharmacologie translationnelle), Pims Technology (68,7% détenue au niveau groupe, diagnostic moléculaire, financement Bpifrance de 500 k€ obtenu au S1 2025) et B Cell Design (12,12% détenue au niveau groupe, anticorps monoclonaux pour le diagnostic in vitro, partenariat international avec Logical Biological signé en 2025). La liquidation judiciaire de Stemcis, actée et sortie du périmètre de consolidation groupe dès fin 2024, libère définitivement les ressources opérationnelles et financières au profit de ces trois pôles à fort potentiel.

Liquidité et trésorerie

La trésorerie disponible s'établit à 125 k€ en fin d'exercice (vs 82 k€ en 2024), en progression de +53%, reflétant une gestion de caisse plus rigoureuse dans un contexte sans revenus. La structure des dettes à court terme (538 k€, principalement fournisseurs et dettes groupe) reste gérable au regard de la trésorerie disponible et du soutien actionnaire. Les obligations convertibles (1 622 k€), à échéance de 1 à 5 ans, n'exercent pas de pression sur la liquidité immédiate. Un emprunt bancaire de 150 k€ a été souscrit en cours d'exercice, tandis que 212,5 k€ ont été remboursés, démontrant la capacité de la société à accéder aux financements et à honorer ses échéances. Le groupe prépare par ailleurs un nouveau tour de financement pour soutenir la montée en échelle industrielle de Pims Technology et accélérer la commercialisation internationale de B Cell Design.

Gestion du portefeuille de participations

La clarification du portefeuille constitue l'événement structurant de l'exercice. Stemcis, mise en liquidation judiciaire dans le cadre de la stratégie de concentration des ressources, est définitivement soldée des comptes — sa dépréciation à 100% avait été intégralement constatée dès 2023, sans impact supplémentaire sur l'exercice 2025. Inoviem Scientific (96,74%, CA 676 k€) constitue le cœur de la valeur opérationnelle du groupe, avec un test d'impairment positif ayant conduit à une reprise de dépréciation de 1 600 k€. Au niveau groupe, Pims Technology a sécurisé un financement Bpifrance de 500 k€ au S1 2025 et vise le marquage CE.. B Cell Design, dont Aton détient 12,12%, a conclu un partenariat stratégique avec Logical Biological, leader mondial des matériaux biologiques critiques. Les engagements conditionnels résiduels liés aux licences inecalcitol (milestones de 1 900 k€ et royalties de 3%) demeurent peu probables à court terme mais représentent un potentiel de valeur latente en cas de succès.

Éléments de restructuration capitalistique

En 2025, la conversion de 85 ORA en 28 050 228 actions nouvelles à 0,01 € de valeur nominale a permis de poursuivre l'allègement de la dette obligataire convertible, portant le capital social à 8,28 M€ divisé en 828 millions d'actions. Cette mécanique de désendettement par conversion actionnariale, engagée depuis 2023 et finalisée au niveau groupe en juillet 2024, constitue le principal levier de normalisation de la structure financière. Les principaux actionnaires issus de la restructuration ont souscrit un engagement de conservation de 24 mois, témoignant de leur confiance dans la trajectoire de développement du groupe.



Situation des filiales

SASU INOVIEM SCIENTIFIC

L'exercice 2025 d'INOVIEM SCIENTIFIC s'inscrit dans un contexte de transition stratégique, marqué par un effort d'investissement soutenu en R&D et une activité commerciale en cours de structuration. Si la société enregistre une perte nette significative, la solidité de ses fonds propres, la qualité de son portefeuille d'actifs incorporels et la robustesse de son pipeline scientifique constituent des atouts majeurs pour la création de valeur à moyen terme.

Bilan Actif

L'actif immobilisé représente 76,3 % du total du bilan (2 172 293 €), témoignant de la nature profondément capitalistique du modèle d'INOVIEM SCIENTIFIC. Les frais de développement nets s'établissent à 921 930 €, reflet d'un investissement scientifique continu et structuré, complétés par 75 109 € de concessions et brevets. Les participations financières s'élèvent à 1 019 423 €, correspondant notamment à la participation dans B CELL DESIGN, filiale opérationnelle du groupe. La production immobilisée de l'exercice atteint 202 978 €, témoignant de l'intensité des travaux de R&D capitalisés en interne. L'actif circulant s'établit à 673 000 €, dominé par les créances clients nettes (549 813 €, après dotation d'une provision pour dépréciation de 223 284 €) et les autres créances (255 106 €), avec des disponibilités de 65 055 €.

Bilan Passif

Les capitaux propres s'élèvent à 2 039 699 €, constituant une base de financement solide portée par un capital de 16 789 € et des primes d'émission de 5 673 267 €, témoignant du soutien historique et durable des actionnaires dans le projet scientifique d'INOVIEM SCIENTIFIC. Le report à nouveau négatif cumulé (-3 039 241 €) reflète les investissements consentis depuis la création dans le développement de la société. Aucune provision pour risques et charges n'est constituée à la clôture, signe d'une gestion prudente des engagements. Les dettes totales s'établissent à 805 594 €, structurées autour des emprunts auprès des établissements de crédit (437 976 €), des dettes fiscales et sociales (194 280 €) et des dettes fournisseurs (140 512 €). Les produits constatés d'avance (18 020 €) reflètent des prestations facturées en avance sur l'exercice suivant, signe encourageant d'une visibilité commerciale croissante.

Compte de résultat

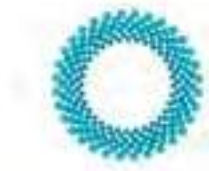
Le chiffre d'affaires s'établit à 676 383 €, entièrement réalisé sur des prestations de services, confirmant le positionnement d'INOVIEM SCIENTIFIC comme société de services scientifiques à haute valeur ajoutée. La production totale de l'exercice intègre également 202 978 € de production immobilisée (+R&D capitalisée) et 12 268 € de subventions d'exploitation, portant le total des produits d'exploitation à 942 181 €. Une reprise sur provision de 50 000 € vient compléter favorablement ce total. Le résultat d'exploitation ressort à -826 973 €, principalement sous l'effet de dotations aux amortissements élevées (465 096 €), reflet mécanique des investissements passés en R&D, et de charges externes significatives (683 058 €, dont 174 901 € de redevances de crédit-bail mobilier). Une nouvelle dotation aux provisions pour dépréciation de créances de 86 445 € pèse également sur le résultat, traduisant une gestion prudente du risque client.

Rentabilité

La structure de charges d'INOVIEM SCIENTIFIC reflète un modèle en phase d'investissement intense, où les dotations aux amortissements (465 096 €) représentent à elles seules 26,3 % des charges d'exploitation totales (1 769 154 €). Hors amortissements, la perte opérationnelle serait significativement réduite, ce qui confirme que la dégradation du résultat est davantage liée au cycle d'investissement qu'à une fragilité du modèle économique sous-jacent. Les charges de personnel s'établissent à 494 509 € (salaires + charges sociales), niveau cohérent avec une équipe scientifique et technique de haut niveau, nécessaire à l'exécution de la feuille de route R&D.

Résultat financier et résultat net

Le résultat financier est positif à +6 635 €, soutenu par des produits financiers de 26 904 € (dont 18 044 € d'intérêts et produits assimilés et 8 859 € de gains de change), partiellement absorbés par 20 269 € de charges financières. Cette performance financière, bien que modeste, témoigne d'une gestion active de la trésorerie et des opérations en devises. Le résultat courant avant impôts ressort à -820 339 €. Aucun élément exceptionnel n'est constaté conformément au règlement ANC 2022-06. Le Crédit d'Impôt Recherche génère un produit fiscal de 192 843 €,



constituant un levier de financement structurel significatif directement corrélé à l'intensité R&D de la société. Le résultat net s'établit à -627 496 €, le déficit fiscal reportable atteignant 1 013 182 € au titre de l'exercice.

Liquidité et trésorerie

Les disponibilités s'établissent à 65 055 € en fin d'exercice, niveau modeste au regard des engagements à court terme. La société dispose néanmoins d'un actif circulant total de 673 000 € pour faire face à des dettes à moins d'un an de 367 618 €, offrant une couverture raisonnable du passif court terme. La gestion de la trésorerie et l'optimisation du cycle de recouvrement des créances clients — dont une partie significative a nécessité une provision pour dépréciation — constituent des axes de vigilance prioritaires pour l'exercice à venir.

Gestion du fonds de roulement

La structure bilancielle d'INOVIEM SCIENTIFIC est caractéristique d'une société de R&D en phase de développement, avec un actif immobilisé très prépondérant (76,3 % du total bilan) financé par des fonds propres solides. Les frais d'établissement inscrits à l'actif (486 656 €) témoignent des investissements structurels consentis depuis la création. Le portefeuille d'immobilisations incorporelles — frais de développement, brevets et concessions — constitue le principal gisement de valeur de la société, dont la monétisation progressive constitue le moteur de la trajectoire vers la rentabilité.

Éléments exceptionnels

Conformément au règlement ANC 2022-06 applicable pour la première fois sur cet exercice, aucun produit ni charge exceptionnelle n'est constaté au titre de 2025, les critères stricts de qualification d'événement majeur et inhabituel n'étant pas réunis, ce qui améliore la lisibilité et la comparabilité des comptes sur la performance opérationnelle récurrente de la société.

SAS PIMS TECHNOLOGY

L'exercice 2025 de PIMS TECHNOLOGY s'inscrit dans une phase de démarrage et de construction, caractéristique d'une société jeune dont le modèle économique repose sur un actif industriel et technologique de grande envergure, en cours de valorisation commerciale. Si la société n'a pas encore atteint son seuil de rentabilité opérationnelle, la solidité de sa base capitalistique, la qualité de ses actifs corporels et incorporels et le soutien de ses actionnaires constituent des fondements robustes pour la création de valeur à venir.

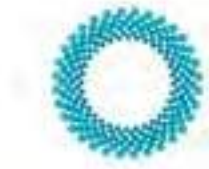
Bilan Actif

L'actif immobilisé représente 84,4 % du total du bilan (1 564 145 € nets), témoignant de la nature profondément capitalistique du modèle de PIMS TECHNOLOGY. Les immobilisations corporelles constituent le cœur de cet actif avec 1 550 564 € nets (2 200 644 € bruts, amortis à hauteur de 650 080 €), reflétant des investissements industriels significatifs dans des équipements et installations techniques de haute valeur. Les immobilisations incorporelles nettes s'établissent à 1 081 € (185 702 € bruts, amortis à 99,4 %), tandis que les immobilisations financières s'élèvent à 12 500 €. La production immobilisée de l'exercice atteint 41 976 €, témoignant de travaux de développement capitalisés en interne. L'actif circulant est limité à 289 461 €, composé essentiellement de disponibilités (264 520 €) et d'autres créances (24 941 €), ce qui reflète le stade précoce de développement commercial de la société.

Bilan Passif

Les capitaux propres s'élèvent à 942 754 €, constituant une base de financement saine portée par un capital social de 993 031 €, témoignant du soutien structurel des actionnaires — au premier rang desquels INOVIEM SCIENTIFIC (72,30 % du capital), CIE (12,82 %) et STREB & WEIL (12,82 %). Le report à nouveau négatif (-42 603 €) et la perte de l'exercice (-7 674 €) restent à ce stade très contenus, signe d'une gestion budgétaire maîtrisée. Aucune provision pour risques et charges n'est constituée à la clôture, reflétant l'absence de contentieux identifiés. Les dettes totales s'établissent à 910 851 €, structurées autour d'emprunts et dettes assimilées pour 897 725 €, dont 807 500 € à plus d'un an, ce qui traduit un financement à long terme cohérent avec la nature des actifs immobilisés. Les dettes fournisseurs (11 245 €) et les comptes courants d'associés (1 882 €) complètent ce passif de manière très marginale.

Compte de résultat



PIMS TECHNOLOGY n'a pas encore développé d'activité commerciale significative au cours de l'exercice, avec un chiffre d'affaires nul. Les produits d'exploitation se limitent à 42 034 €, composés de la production immobilisée (41 976 €) et d'autres produits (58 €). Cette situation est caractéristique d'une société en phase de pré-commercialisation, dont la valeur réside dans ses actifs technologiques et industriels plutôt que dans ses flux commerciaux immédiats. Les charges d'exploitation totalisent 100 508 €, essentiellement constituées de charges externes (65 704 €) et de dotations aux amortissements (34 803 €), reflet mécanique du stock d'actifs immobilisés. Le résultat d'exploitation ressort à -58 474 €, niveau très contenu au regard de la taille du bilan et cohérent avec une phase de mise en route opérationnelle.

Rentabilité

La structure de charges de PIMS TECHNOLOGY est caractéristique d'une société en phase d'amorçage, où les dotations aux amortissements (34 803 €) représentent 34,6 % des charges d'exploitation totales, traduisant le poids des investissements industriels passés. Hors amortissements, les charges opérationnelles courantes se limitent à 65 704 € de charges externes, reflet d'une organisation légère et maîtrisée. L'absence de charges de personnel sur l'exercice confirme que la société s'appuie à ce stade sur les ressources mutualisées du groupe, optimisant ainsi sa structure de coûts dans l'attente du développement commercial.

Résultat financier et résultat net

Le résultat financier est négatif à -21 972 €, correspondant uniquement à des charges financières liées au service de la dette long terme contractée pour financer les actifs industriels. Aucun produit financier n'est constaté sur l'exercice. Le résultat courant avant impôts ressort à -80 446 €. Aucun élément exceptionnel n'est constaté conformément au règlement ANC 2022-06. Un Crédit d'Impôt Recherche de 72 772 € vient très significativement atténuer la perte, ramenant le résultat net à seulement -7 674 €, performance remarquable pour une société en phase de démarrage. Ce CIR, directement corrélé aux travaux de R&D capitalisés, constitue un levier de financement structurel essentiel. Les déficits fiscaux reportables s'établissent à 285 258 € à la clôture.

Liquidité et trésorerie

Les disponibilités s'établissent à 264 520 € en fin d'exercice, niveau confortable au regard des charges opérationnelles courantes de la société. Ce matelas de trésorerie, combiné à l'absence de dettes à court terme significatives (dettes courantes limitées à 103 351 €), offre une visibilité financière satisfaisante à court terme. La structure de financement, avec 807 500 € de dettes à plus d'un an, est parfaitement adaptée à la nature des actifs industriels détenus et garantit la stabilité du modèle de financement.

Gestion du fonds de roulement

La structure bilancielle de PIMS TECHNOLOGY est celle d'une société industrielle en phase d'investissement, avec un actif immobilisé très prépondérant (84,4 % du total bilan) financé par un mix équilibré de capitaux propres (942 754 €) et de dettes long terme (807 500 €). Le portefeuille d'actifs corporels — installations techniques et équipements industriels — constitue le principal gisement de valeur de la société, dont la mise en exploitation commerciale progressive constitue le moteur de la trajectoire vers la rentabilité. L'entrée en production immobilisée de 41 976 € sur l'exercice témoigne de la dynamique d'activation de ces actifs.

Éléments exceptionnels

Conformément au règlement ANC 2022-06 applicable pour la première fois sur cet exercice, aucun produit ni charge exceptionnelle n'est constaté au titre de 2025, les critères stricts de qualification d'événement majeur et inhabituel n'étant pas réunis, ce qui améliore la lisibilité et la comparabilité des comptes sur la performance opérationnelle récurrente de la société.



SAS B CELL DESIGN

L'année 2025 marque une inflexion positive significative pour B CELL DESIGN, avec une accélération commerciale notable et une amélioration sensible de la rentabilité. La croissance du chiffre d'affaires, la génération pour la première fois d'un EBE positif et la réduction des pertes confirment que la société franchit progressivement des étapes clés vers l'équilibre opérationnel. Si la trésorerie reste sous pression, la solidité du soutien actionnarial et la robustesse du pipeline R&D constituent des fondements solides pour la poursuite du développement.

Bilan Actif

L'actif immobilisé progresse de +18,04 % à 1 620 430 €, porté par la capitalisation soutenue des projets de R&D (frais de développement nets : 948 465 €, +6,19 %) et par l'entrée en vigueur de nouveaux agencements (constructions : +88 603 €). Les immobilisations incorporelles en cours atteignent 409 504 € (+76,71 %), reflétant l'intensité des travaux scientifiques en cours sur les programmes oncologie, VIH et immunothérapie. L'actif circulant recule de 20,11 %, principalement sous l'effet de l'effondrement des disponibilités (-96,73 % à 11 157 €), partiellement compensé par une progression des stocks de produits finis (+31,79 % à 671 167 €), témoignant de la capacité productive croissante de la société.

Bilan Passif

Les capitaux propres s'établissent à 895 268 €, en recul de 12,42 % sous l'effet mécanique de la perte de l'exercice, elle-même en amélioration de 24,58 % par rapport à 2024. Le soutien des actionnaires, formalisé par des lettres d'engagement en date du 22 avril 2026, garantit la continuité d'exploitation de la société. Les provisions pour risques et litiges restent stables à 436 942 €. Les dettes progressent de +19,99 % à 1 059 486 €, intégrant le recours à une ligne d'escompte bancaire de 150 000 € et la montée des dettes fournisseurs (+183 % à 146 829 €), reflet direct de l'accélération de l'activité. Le remboursement régulier des avances BPI (solde ramené à 135 050 €, -18,15 %) illustre quant à lui la discipline financière de la société dans l'honneur de ses engagements.

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires atteint 688 207 €, en hausse de +23,35 % (vs 557 922 € en 2024), porté par les ventes européennes (+34,7 %) dans un contexte d'activité résolument tournée vers l'international (87 % du CA à l'export). La production totale de l'exercice s'établit à 1 103 839 € (+13,6 %), avec une production immobilisée en forte progression (+58,85 %), témoignant de l'intensité des travaux de R&D capitalisés. Le résultat d'exploitation ressort à -182 875 €, pénalisé par la hausse des dotations aux amortissements (+24,07 %) et des redevances de brevets (+109 %), mais l'EBE devient positif pour la première fois à +9 792 € (vs -1 902 € en 2024), franchissement symbolique et opérationnel majeur. Le résultat net s'améliore à -125 159 € (vs -165 957 € en 2024), soutenu par un Crédit d'Impôt Recherche en forte progression à 78 347 € (vs 12 651 € en 2024), calculé sur une base de dépenses éligibles de 261 157 €.

Rentabilité

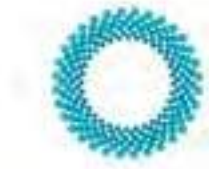
La marge de production progresse à 94,45 % (vs 88,59 % en 2024), traduisant une amélioration structurelle de la couverture des coûts directs. La valeur ajoutée atteint 680 224 € (+16,5 %), confirmant l'enrichissement progressif du modèle économique. La réduction de la perte nette de +24,58 % en un exercice, combinée à la génération d'un EBE positif, valide la trajectoire vers l'équilibre et démontre la pertinence des choix stratégiques opérés par la direction.

Liquidité et trésorerie

La trésorerie disponible s'établit à 11 157 € en fin d'exercice (vs 340 880 € en 2024), reflétant la consommation de liquidités liée au financement de la croissance et au remboursement de 219 465 € d'emprunts au cours de l'exercice. Pour faire face à ses besoins de court terme, la société a mobilisé une ligne d'escompte bancaire de 150 000 €, démontrant sa capacité à accéder aux financements de marché. La gestion de la trésorerie reste un axe de vigilance prioritaire pour l'exercice à venir.

Gestion du fonds de roulement

La structure bilancielle évolue vers une plus grande intensité capitalistique, avec un actif immobilisé représentant désormais 64,13 % du total du bilan (vs 54,75 % en 2024), reflet des investissements stratégiques réalisés en R&D. Les stocks de produits finis progressent de +31,79 % à 671 167 €, constituant un actif circulant de qualité adossé



à la demande commerciale croissante. La maîtrise du besoin en fonds de roulement constitue un levier d'optimisation prioritaire identifié par la direction pour l'exercice 2026.

Éléments exceptionnels

Conformément au règlement ANC 2022-06 applicable pour la première fois sur cet exercice, aucun produit ni charge exceptionnelle n'est constaté au titre de 2025, les critères stricts de qualification d'événement majeur et inhabituel n'étant pas réunis. Cette évolution améliore la lisibilité et la comparabilité des comptes, en concentrant l'analyse sur la performance opérationnelle récurrente de la société.

3.2 LES FAITS MARQUANTS

L'exercice 2025 a été marqué par la poursuite et l'approfondissement de la transformation stratégique engagée par le Groupe Aton depuis 2023. Sur le plan capitalistique, la conversion de 85 obligations remboursables en actions (ORA) en 28 050 228 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 €, réalisée dans le cadre du contrat d'émission BEORA signé en mars 2021, a permis de poursuivre le désendettement obligataire de la société, portant le capital social à 8 281 182,45 € divisé en 828 118 245 actions.

Sur le plan du portefeuille de participations, des tests de dépréciation ont été réalisés sur les deux filiales ; ils ont conduit à une reprise de dépréciation de 1 600 000 € sur les titres Inoviem Scientific, dont la valeur d'utilité a été confirmée par un impairment test positif, reflétant les perspectives de développement croissantes de cette filiale en pharmacologie translationnelle.

Parallèlement, la mise en liquidation judiciaire de Stemcis, actée dans le cadre de la stratégie de concentration des ressources sur les pôles à fort potentiel, a définitivement soldé cet engagement et libéré des capacités opérationnelles et financières au profit d'Inoviem Scientific, de Pims Technology et de B Cell Design.

Sur le plan opérationnel, la société a poursuivi la rationalisation significative de sa structure de coûts, avec une réduction des charges externes de -35%, la disparition des charges de personnel et une diminution des dotations aux amortissements de -65%, conduisant à une amélioration de 61% du résultat d'exploitation et de 52% du résultat net par rapport à l'exercice précédent.

Enfin, un actionnaire principal a formalisé son soutien financier pour l'exercice 2026, garantissant la continuité d'exploitation de la société dans le cadre de la poursuite de son développement.

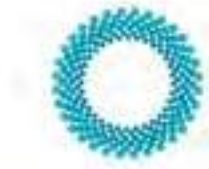
3.3 LES PROGRES REALISES ET LES DIFFICULTES RENCONTREES

L'exercice 2025 a confirmé la pertinence du plan de transformation engagé par Aton SA, avec des avancées significatives sur l'ensemble des axes stratégiques.

Sur le plan financier, la poursuite de la restructuration capitalistique — matérialisée par la conversion de 85 ORA en 28 050 228 actions nouvelles — a permis de réduire mécaniquement la charge obligataire et de consolider la base actionnariale. La quasi-disparition des charges financières (-97%), consécutive à l'assainissement de la dette opéré depuis 2023, illustre l'efficacité de cette démarche et se traduit par un résultat financier quasi neutre à -6 k€, contre -1 393 k€ l'exercice précédent.

Sur le plan opérationnel, la rationalisation de la structure de coûts a été menée avec rigueur : les charges externes ont été réduites de -35%, les charges de personnel ont été intégralement résorbées et les dotations aux amortissements ont diminué de -65%, conduisant à une amélioration de 61% du résultat d'exploitation.

Le résultat net s'établit par une perte de -235 k€ en recul par rapport à 2024.,. Sur le plan du portefeuille de participations, le test d'impairment positif réalisé sur Inoviem Scientific a permis de constater une reprise de dépréciation de 1 600 000 €, validant la valeur d'utilité croissante de cette filiale et ses perspectives de



développement en pharmacologie translationnelle. Au niveau du groupe ALTAO, les filiales opérationnelles ont enregistré des avancées majeures : Pims Technology a sécurisé un financement de 500 k€ auprès de Bpifrance, franchissant une étape clé vers la commercialisation de son analyseur moléculaire PIMS® Q8, tandis que B Cell Design a conclu un partenariat stratégique avec Logical Biological, leader mondial des matériaux biologiques critiques, ouvrant de nouveaux débouchés à l'international. Inoviem Scientific a par ailleurs renforcé son positionnement auprès de l'industrie pharmaceutique, notamment en représentant le Groupe au congrès ESMO à Berlin, et a annoncé un partenariat en oncologie préclinique avec la société suisse ABC Biopply.

3.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (L 233.26)

Le Groupe a investi 580 K€ au titre de la recherche et du développement se répartissant comme suit au sein des filiales : Inoviem Scientific a investi 191K€, Pims Technology a investi 230 K€ et B Cell design 160 K€.

3.5 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société et ses filiales continuent de faire face à une situation économique complexe qui dure depuis début 2022 qui a vu le tarissement des moyens de financement que ATON SA avait mis en place via les BEORA. Pour faire face à cette situation, la direction poursuit ses discussions avec divers acteurs pour prendre des participations dans la société et/ou ses filiales. Plusieurs réunions ont eu lieu et un certain nombre d'engagement sont en cours de négociation.

3.6 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, était de 0 %.

3.7 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE (C. COM. ART. L 225-100-1 1°A 3° ET 6°)

Les principaux risques pouvant affecter les états financiers de la société sont repris ci-dessous.

3.7.1 Risque de marché (liquidité, crédit, taux et sur actions)

Le Groupe évolue dans un environnement caractérisé par des cycles de développement longs et une forte intensité capitalistique. Dans ce contexte, les principaux risques identifiés sont :

la capacité à transformer les partenariats en revenus récurrents,

la dépendance à des financements externes,

et la vitesse de pénétration commerciale des innovations développées.

La baisse continue du titre ATON SA continue de représenter un risque de marché majeur pour la société. Cette baisse a plusieurs implications importantes. Tout d'abord, la capitalisation boursière en baisse complexifie pour la société son accès aux marchés de capitaux. En outre, une telle baisse influence négativement la confiance des investisseurs et des partenaires commerciaux, ce qui rend plus difficile la réalisation de levées de fonds, de partenariats stratégiques ou même le recrutement de nouveaux talents.

Pour faire face à la situation de marché difficile plusieurs stratégies ont été mises en place pour atténuer les risques de liquidité et de crédit :

En réponse, le Groupe met en œuvre une stratégie combinant :

Optimisation de la trésorerie



Le Groupe poursuit une gestion attentive de ses flux de trésorerie et de ses dépenses. Les dépenses non essentielles ont été identifiées et réduites lorsque cela a été possible. Le Groupe examine également régulièrement ses engagements contractuels afin d'optimiser ses conditions de paiement et sa structure de coûts.

Diversification des sources de financement

Le Groupe privilégie une diversification de ses sources de financement afin de limiter sa dépendance aux marchés boursiers. Des discussions sont régulièrement menées avec des investisseurs privés, partenaires industriels et organismes de financement publics afin de soutenir les activités des filiales.

Recherche de partenariats industriels

Le Groupe travaille activement à la conclusion de partenariats industriels et commerciaux susceptibles d'accélérer la mise sur le marché de certaines technologies développées par ses filiales, notamment dans le domaine du diagnostic in vitro. Ces partenariats pourraient permettre de générer des revenus récurrents et d'améliorer la visibilité financière du Groupe.

Communication avec les partenaires financiers

Le Groupe maintient un dialogue régulier avec ses partenaires financiers et ses créanciers afin de sécuriser les conditions de financement existantes et d'adapter, si nécessaire, les modalités de remboursement de certaines dettes.

Création de valeur à moyen et long terme

Le Groupe poursuit sa stratégie de développement visant à valoriser les technologies détenues par ses filiales, notamment dans les domaines de la recherche pharmaceutique, du diagnostic et des technologies biomédicales. L'objectif est de renforcer la création de valeur à moyen et long terme pour les actionnaires.

3.7.2 Risques opérationnels

Risque de dépendance à certains clients

Certaines activités du Groupe reposent sur des contrats avec un nombre limité de clients industriels. Dans ce contexte, un retard de paiement, une réduction des commandes ou la défaillance d'un client pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats et les flux de trésorerie du Groupe.

Afin de limiter ce risque, le Groupe met en place une politique de suivi de solvabilité de ses clients et privilégie, lorsque cela est possible, des conditions contractuelles incluant le versement d'acomptes à la commande.

À la date de clôture, le Groupe n'a pas connaissance d'éléments remettant en cause la solvabilité de ses principaux clients.

Risque de dépendance à certains fournisseurs et partenaires industriels

Certaines activités du Groupe reposent sur des partenaires industriels ou fournisseurs spécialisés, notamment pour la production ou la fourniture de composants nécessaires aux activités de recherche ou de développement. La défaillance, la dégradation de la qualité des prestations ou la rupture des relations contractuelles avec l'un de ces partenaires pourrait entraîner des perturbations opérationnelles, des retards dans les projets ou des coûts supplémentaires.

Afin de limiter ce risque, le Groupe :

- procède régulièrement à l'évaluation de ses fournisseurs stratégiques ;
- identifie, lorsque cela est possible, des alternatives techniques ou industrielles ;
- anticipe ses besoins d'approvisionnement pour les projets identifiés comme critiques.

Toutefois, malgré ces mesures, certaines perturbations dans la chaîne d'approvisionnement pourraient avoir un impact sur l'activité du Groupe.

Risque lié à la capacité de développement commercial des filiales

Le modèle du Groupe repose en partie sur la valorisation de technologies développées par ses filiales, notamment Inoviem Scientific, PIMS Technology et B Cell Design.



Le développement commercial de ces technologies peut nécessiter des cycles de négociation longs avec des partenaires industriels ou des clients grands comptes. Tout retard dans la conclusion de partenariats ou dans l'adoption des technologies pourrait impacter le rythme de génération de revenus et la situation financière du Groupe.

3.7.3 Risques financiers

Risque de liquidité

Le Groupe fait face à un risque de liquidité significatif compte tenu de son niveau de trésorerie et de ses pertes opérationnelles. La capacité du Groupe à poursuivre ses activités dépend de sa faculté à sécuriser de nouveaux financements et à atteindre un niveau de revenus suffisant.

Risques liés à certains litiges ou créances potentielles

N/A



3.7.4 Risques juridiques - Litiges

Litiges

Un litige est actuellement en cours au niveau du Groupe. À ce jour, et au regard des échanges avec les conseils de la société, aucune provision n'a été comptabilisée.

3.7.5 Risques technologiques articles L225-102-2 du code de commerce (loi du 30.07.2003)

La société ne dispose d'aucune installation SEVESO (art L.515-8C de l'environnement).

3.7.6 Politique d'assurance de la société (Risque généraux et particuliers)

La société ATON SA a souscrit la police d'assurance suivante pour couvrir les risques liés à son activité de :

- Assurance des mandataires sociaux



4. INFORMATIONS JURIDIQUES

4.1.1 Affectation du résultat

L'affectation du résultat de la société ATON que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts de notre société.

Nous vous proposons d'affecter une perte de 235 214,51 € en totalité au compte de report à nouveau débiteur, dont le montant passerait ainsi de 20 053 616,43 € à 20 288 831 €

Les capitaux propres demeurent inférieurs à la moitié du capital social ; le Conseil d'Administration avait été convoqué le 5 février 2024 à l'effet de se prononcer sur la poursuite des activités de la Société ou sur sa liquidation, dans les conditions de l'article L225-248 du Code de commerce avait statué à la poursuite d'activité. La société a donc deux années pour reconstituer ses capitaux propres.

4.1.2 Distributions antérieures

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

4.1.3 Charges non déductibles fiscalement

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.



4.1.4 L'actionnariat de la société (L 233-13)

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2023 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Plus de 5%	GROUPE ANSEL DMS GROUP	GROUPE ANSEL DMS GROUP	GSE HOLDING M. EFTEKHARI PIERRE
Plus de 10%			Néant
Plus de 15%	VATEL CAPITAL	VATEL CAPITAL	DMS GROUP
Plus de 20%			Néant
Plus de 25%	M. Fabrice EVANGELISTA		Néant
Plus de 30%		M. Fabrice EVANGELISTA	Néant
Plus de 33,33%			Néant
Plus de 50%			Néant
Plus de 66,66%			Néant
Plus de 90%			Néant
Plus de 95%			Néant

Droits de vote			31/12/2023
Plus de 5%	GROUPE ANSEL DMS GROUP	GROUPE ANSEL DMS GROUP	GSE HOLDING M. EFTEKHARI PIERRE
Plus de 10%			Néant
Plus de 15%	VATEL CAPITAL	VATEL CAPITAL	DMS GROUP
Plus de 20%			Néant
Plus de 25%	M. Fabrice EVANGELISTA		Néant
Plus de 30%		M. Fabrice EVANGELISTA	Néant
Plus de 33,33%			Néant
Plus de 50%			Néant
Plus de 66,66%			Néant
Plus de 90%			Néant
Plus de 95%			Néant



- Les principaux actionnaires, au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Actionnaires	Etat de l'actionariat au 31 décembre 2025	
	Nombre de titres	% du capital détenu Capital
DMS SA	67 799 825	8,19%
Famille ANSEL	46 536 396	5,62%
M. Pierre EFTEKHARI	30 228 906	3,65%
Mme Léone ATAYI	1 813 734	0,22%
Total groupe	146 378 861	17,68%
Actionnaires dit "flottants"	325 697 668	39,33%
M. Fabrice EVANGELISTA	239 750 916	28,95%
VATEL CAPITAL	116 290 800	14,04%
Total nouveaux actionnaires	356 041 716	42,99%
TOTAL	828 118 245	100%

4.1.5 Prises de participation et de contrôle (Article L.233-6 al.1)

Au 31 décembre 2025, ATON SA détient 97% de participation dans la société INOVIEM SCIENTIFC dont 63,14% ont été apporté au 21 décembre 2021.

La société ATON n'a pris aucune participation lors de l'exercice 2025.

INOVIEM SCIENTIFC détient 68.70% de la société PIMS Technology et 12,12 % de la société B CELL DESIGN.

4.1.6 Les actions d'autocontrôle (L 233-13)

Néant

4.1.7 Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L. 225-211 al. 2)

Néant.

4.1.8 Avis de détention et aliénation de participation croisée (R.233-19)

Néant.

4.1.9 Opérations afférentes aux actions de la société

Au 31 décembre 2025 aucune opération en cours n'est afférente aux actions de la société ATON SA.



4.1.10 Les salariés

A la clôture de l'exercice les salariés se répartissent dans le Groupe comme suit :

- la Société ATON SA ne compte aucun employé
- INOVIEM SCIENTIFIC compte 5 employés
- PIMS TECHNOLOGY ne compte aucun employé
- B CELL DESIGN compte 8 employés

4.1.11 Délai de paiement

Nous n'avons pas été en mesure d'établir, conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, le tableau détaillant, par tranches de retard de paiement, les factures émises à destination des clients et celles reçues des fournisseurs, dont le terme est échu et qui ne sont pas réglées à la date de clôture de l'exercice écoulé.

4.1.12 Avis du comité d'entreprise sur les modifications de l'organisation économique ou juridique (article L.225-105 al.5)

Néant.

4.1.13 Pratiques anticoncurrentielles (article L.464-2 al.5)

Néant.

4.1.14 Conséquences sociales et environnementales de l'activité (article L.225-102-1 al.5)

Néant.

4.1.15 Economie circulaire

- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

N/A

4.1.16 Changement Climatique (Article L.225-102-1)

Néant.

4.1.17 Les commissaires aux comptes

Le mandat de la société AVVENS, société par actions simplifiées dont le siège social est situé 14, Quai du Commerce – 69009 LYON et immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 498 003 656, représentée par Monsieur Romuald COLAS, commissaire aux comptes titulaire, a été nommée lors de l'assemblée générale Mixte du 30 septembre 2024 pour une période de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Le mandat de la société S3C GESTION, EURL dont le siège social est situé 51 rue Deleuvre – 69004 LYON et immatriculée RCS de Lyon sous le numéro 483 532 297, représentée par Monsieur Bruno DEBRUN, co-commissaire aux comptes, a été nommée lors de l'assemblée générale Mixte du 30 septembre 2024 pour une période de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

La Présidente

Fait à Illkirch-Graffenstaden

Le 21 avril 2026



ATON SA
S.A. au capital de 8.281.182,45 euros
SIEGE SOCIAL : 850 Boulevard Sébastien Brant 67400 Illkirch-Graffenstaden
415 121 854 R.C.S. STRASBOURG

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce et des dispositions du chapitre X du titre II du livre II du même code.

La société a choisi de se référer depuis 2010 au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites élaboré par Middlednext (ci-après le Code de référence) en septembre 2016 estimant qu'il est plus adapté à la taille de la société. Ce code Middlednext est disponible sur le site internet de Middlednext (www.middlednext.com).

Le conseil d'administration a pris connaissance du Code de référence, et notamment des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Le tableau ci-après explicite l'application des recommandations du code précité :

Recommandation du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de Middlednext de septembre 2021	Application au sein de ATON
R1 : Déontologie des membres du conseil	Respecté
R2 : Conflits d'intérêts	Respecté
R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil	Respecté
R4 : Information des membres du conseil	Respecté
R5 : Formation des membres du conseil	Non Respecté
R6 : Réunions du conseil et des comités	Respecté
R7 : Mise en place de comités	Non Respecté
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE	Non Respecté
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Non Respecté
R10 : Choix de chaque administrateur	Respecté
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	Respecté
R12 : Rémunération de l'administrateur	Respecté
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Non Respecté
R14 : Relation avec les « actionnaires »	Respecté
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Respecté
R14 : Préparation de la succession des « dirigeants »	Respecté
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise (nouvelle recommandation)	Respecté



R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants et mandataires	Respecté
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	Respecté
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	Respecté
R19 : Indemnité de départ	Respecté
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	Respecté
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	Respecté
R22 : Revue des points de vigilance	Respecté

Les recommandations suivantes ne sont pas appliquées, en totalité ou partiellement :

- R1 (Déontologie)

L'ensemble des règles de déontologie dont le respect est préconisé au titre de la recommandation R1 est suivi par les administrateurs, à l'exception :

- de la signature du règlement intérieur, qui n'existe pas chez ATON.

- R7 (Mise en place de Comités), R8 (Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE) et R13 (Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil)

Compte tenu de la taille de sa structure, la Société a décidé de ne pas mettre en place de comités spécialisés ni de procéder à une évaluation des travaux du conseil.

Le conseil d'administration se réunit régulièrement afin de discuter et le cas échéant entériner les décisions stratégiques de l'entreprise.

La taille et les moyens de ATON ne permettent pas la mise en place d'une évaluation externe formelle.

- R9 (Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil)

Le Conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur, mais demeure attentif aux bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, et notamment des points de vigilance du Code Middenext. À cet effet, le Conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.



1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de 6 ans par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être décidée par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale ordinaire peut nommer à la majorité des voix, au maximum, deux censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Les censeurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Toute personne morale qui sera désignée en qualité de censeur devra désigner un représentant permanent.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.



A ce jour, votre Conseil d'administration est composé de quatre membres :

Nom	Date de nomination - renouvellement	Date d'expiration du mandat	Fonction
Ayikoélé ATAYI	Nommée le 20/12/2023	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028	Président et directrice générale
Pierre EFTEKHARI	Nommé le 21/09/2021	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2026	Administrateur
Virginie MIATH	Nommée le 20/12/2023	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028	Administrateur indépendant
Hadrien LANVIN	Nommé le 20/12/2023	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028	Administrateur

Aucun administrateur n'est élu par les salariés.

1.2 LES DEMISSIONS D'ADMINISTRATEUR

Un administrateur a démissionné durant l'exercice :

Nom	Date de démission	Fonction
Enrico BASTIANELLI	Nommé le 26/05/2025	Administrateur indépendant



1.3 LES NOMINATIONS, RENOUVELLEMENTS ET RATIFICATION DE COOPTATIONS

Aucune nomination, aucun renouvellement ou cooptation n'ont eu lieu en 2025.

1.4 NOMBRE D' ACTIONS DEVANT ETRE DETENUES PAR UN ADMINISTRATEUR

Aucun administrateur n'est tenu d'être propriétaire d'actions.

1.5 REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL

A ce jour, le Conseil comprend deux femmes sur quatre administrateurs, il remplit donc la condition de respect d'un écart maximum de deux entre le nombre des administrateurs de chaque sexe, posée par l'article L 225-18-1 du Code de commerce, lorsque le conseil d'administration est composé au plus de huit membres.

1.6 AUTRES INFORMATIONS

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société ATON des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs aux compétences et profils variés. Ils ont tous une bonne connaissance de l'activité de ATON SA et de son secteur d'activité.

La société, compte tenu de sa taille modeste et de l'implication de son dirigeant, n'applique pas pour le moment les recommandations du rapport Bouton relatives au gouvernement d'entreprise, en matière d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de création de comités de contrôle (audit, rémunérations, etc.).



1.7 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE :

➤ Léone ATAYI : Présidente Directrice général depuis le 20 décembre 2023

Mandat actuel Mandat depuis 20 décembre 2023	Présidente Directrice général
Adresse professionnelle	850 boulevard Sébastien Brant 67400 Illkirch-Graffenstaden
Date de nomination / Renouvellement	20 décembre 2023 (nomination)
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directrice générale de B Cell Design SAS
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Présidente SAS Sur Le Chemin
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administratrice DMS SA

➤ Pierre EFTEKHARI : Administrateur depuis le 21 septembre 2021

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	850 Boulevard Sébastien Brant 67 400 Illkirch-Graffenstaden
Date de nomination / Renouvellement	21 septembre 2021 (nomination)
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2026
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président INOVIEM SCIENTIFIC SAS Président PIMS TECHNOLOGY SAS
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant



➤ **Virginie MIATH : Administratrice indépendante depuis le 20 décembre 2023**

Mandat actuel	Administratrice
Adresse professionnelle	16 Av. de l'Europe, 67300 Schiltigheim
Date de nomination / Renouvellement	20 décembre 2023 (cooptation)
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Membre du conseil de surveillance FIRALIS SA

➤ **Hadrien LANVIN : Administrateur depuis le 20 décembre 2023**

Mandat actuel	Administrateur indépendant
Adresse professionnelle	850 Boulevard Sébastien Brant 67 400 Illkirch-Graffenstaden
Date de nomination / Renouvellement	20 décembre 2023 (cooptation)
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Président EVORA BIOSCIENCE SAS Gérant LM CAPITAL SARL
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant



1.8 FONCTIONNEMENT ET TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

➤ Missions du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil procède également à l'examen annuel des conventions conclues avec des personnes liées, à savoir :

- Les conventions courantes conclues au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

- Et les conventions règlementées conclues et autorisées au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice ou dont l'exécution n'a pas encore au lieu au moment de l'examen.

Dans le cadre de cet examen, le conseil revoit la qualification attribuée à chacune de ces conventions et procède, le cas échéant, au reclassement ou déclassement de toute convention avec des parties liées en convention règlementée ou en convention courante, selon le cas, et ce au vu des critères de qualification définis par la loi, la jurisprudence et utilisés par le groupe.

➤ Délibérations du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hormis ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice. La convocation est faite par tous moyens, en principe, trois jours au moins à l'avance. Elle indique l'ordre du jour de la réunion. Elle peut même être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes consolidés semestriels) ainsi que les comptes annuels (sociaux et consolidés).

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Le conseil d'administration s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2025 et les participations ont été les suivantes :



Dates	Thèmes débattus	Participation des administrateurs
25 avril 2025	<ul style="list-style-type: none">- Arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;- Proposition d'affectation de résultat en report à nouveau ;- Arrêté du rapport de gestion ;- Conventions règlementées ;- Politique de rémunération des mandataires sociaux et rapport sur la gouvernance- Présentation du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;- Autorisation de cautions, avals et autres garanties ;- Décisions à prendre en vue de la préparation et de la convocation de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes dudit exercice ;	5/5
31 octobre 2025	<ul style="list-style-type: none">- Arrêté des comptes semestriels pour la période du 01/01/2025 30/06/2025 ;- Pouvoirs	4/4

1.9 MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (R.225-37)

Lors de l'assemblée générale du 6 janvier 2022, Madame Ayikoélé – Léone ATAYI a été nommée Directrice Générale de la société ATON SA.

Compte tenu de la taille de la société, la dissociation entre les fonctions de direction générale et de président du conseil d'administration ne se justifiait pas.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et, dans la limite de l'objet social, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social.

1.10 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- Cumul du contrat de travail avec le mandat social des dirigeants

Au 31 décembre 2025, il n'y a aucun cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant.

- Règlement intérieur du Conseil d'administration



Le Conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur, mais demeure attentif aux bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, et notamment des points de vigilance du Code Middledext. À cet effet, le Conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

➤ Evaluation du Conseil d'administration

La taille et les moyens de ATON SA ne permettent pas la mise en place d'une évaluation externe formelle.

➤ Code de déontologie

Il n'y a pas à l'heure actuelle de code de déontologie pour les organes de Direction de la Société.

Les administrateurs n'ont aucune limitation d'intervention.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de ATON SA, des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

➤ Information des administrateurs

Les modalités pratiques de délivrance de l'information aux membres du conseil ne font l'objet d'aucune procédure écrite compte tenu de l'absence de règlement intérieur.

Les demandes d'information des administrateurs préalables aux séances du conseil sont satisfaites conformément aux dispositions légales applicables et aux moyens dont dispose la société, étant précisé qu'elles ne doivent pas faire obstacle à un fonctionnement régulier du conseil.

Toutefois, les demandes d'informations des membres du conseil sont traitées dans des délais raisonnables dès réception.

Le Président veille à fournir aux administrateurs toute information nécessaire entre les réunions du conseil lorsque l'actualité de l'entreprise le justifie.

➤ Relation du conseil avec les tiers

Le conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché.

➤ Comités spécialisés

Compte tenu du faible nombre d'administrateurs, les comités spécialisés (audit, rémunérations, nominations, stratégie) n'ont pas encore été mis en place en 2025.

Compte tenu de la taille de la Société et de la forte implication des dirigeants dans la gestion des procédures clés du groupe, la gouvernance mise en place permet une bonne régulation du pouvoir ainsi qu'une efficience des prises de décision.

Conformément aux dispositions de l'article L 823-20 al 4 du code de commerce, le conseil d'administration remplit les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L 823-19 (comité d'audit).

Conformément aux missions dévolues au comité d'audit, le Conseil d'administration assure ainsi le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes



1.11 POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le conseil d'administration, dans sa séance du 25 avril 2025 a arrêté la politique de rémunération des mandataires sociaux selon les modalités suivantes :

Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des rémunérations des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2025

Le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 225-37-2 du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance 2019-1234 du 27 novembre 2019 relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux président, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués, en raison de leur mandat, font l'objet d'une résolution soumise au moins chaque année à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Ces principes et critères de détermination doivent être détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les éléments de rémunération concernés sont les suivants, en application de l'article L225-37-2 du Code de commerce

1. Les jetons de présence ;
2. La rémunération fixe annuelle ;
3. La rémunération variable annuelle ;
4. La rémunération variable pluriannuelle ;
5. Les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
6. Les attributions gratuites d'actions ;
7. Les rémunérations exceptionnelles ;
8. Les rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction ;
9. Les éléments de rémunération, les indemnités ou les avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions, ou postérieurement à celles-ci, les engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale, les engagements correspondant à des indemnités en contrepartie d'une clause interdisant au bénéficiaire, après la cessation de ses fonctions dans la société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente portant atteinte aux intérêts de la société, les engagements répondant aux caractéristiques des régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance visés à l'article L. 242-1 du code de la sécurité sociale ;
10. Les éléments de rémunération et les avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus à l'une des personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 225-37-2, au titre de conventions conclues, directement ou par personne interposée, en raison du mandat, avec ATON SA , toute société contrôlée par elle, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, toute société qui la contrôle, au sens du même article, ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle, au sens de cet article ;
11. Tout autre élément de rémunération attribuable en raison du mandat ;
12. Les avantages de toute nature.

Le président avait proposé également de préciser les principes de la politique de rémunération applicables aux mandataires nommés ou renouvelés en cours d'exercice :

Le conseil d'administration a examiné à ce titre l'application concrète de la politique de rémunération dans l'hypothèse d'un changement de l'organigramme en cours d'exercice après approbation de cette politique par l'assemblée générale et avant approbation de la politique afférente à l'exercice suivant, notamment en cas de :

- changement de la structure de gouvernance (réunion des fonctions de président et de directeur général) ;
- nomination d'un nouveau mandataire, soit en remplacement d'un mandataire (dirigeant ou administrateur) dont les fonctions auraient cessé, soit en renfort de la direction générale (mandataire) ou du conseil d'administration (administrateur, nouveau membre d'un comité existant ou nouveau).



Ainsi, les règles suivantes ont été arrêtées pour régir de telles situations :

- pour les administrateurs : la rémunération de tout nouvel administrateur (ou nouveau membre d'un comité, existant ou nouveau) sera déterminée conformément à la politique de rémunération applicables aux administrateurs, étant précisé que cette détermination sera faite alors prorata temporis pour ne rémunérer que la période au cours de laquelle l'administrateur concerné a effectivement exercé son mandat au cours de l'exercice considéré ;
- pour les mandataires dirigeants : il appartiendra au conseil de mener une analyse globale de la situation du ou des dirigeants concernés (compétences, expérience, mission confiée, appartenance ou non au groupe, etc.) et du groupe (contexte de la nomination, modifications dans la gouvernance, performances, perspectives, etc.), afin notamment de déterminer s'il convient ou non d'aligner leur rémunération totale, dans sa structure et ses montants, avec celle du directeur général.

En toute hypothèse, cette rémunération sera fixée conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux, sans préjudice d'ajustements dont l'entrée en vigueur définitive serait conditionnée à l'approbation d'une nouvelle politique de rémunération les intégrant par la plus prochaine assemblée générale.

Une telle situation pourrait par ailleurs conduire le conseil à recourir à la dérogation ouverte par l'article L. 225-37-2, III du Code de commerce en cas d'obligation de remplacer de manière soudaine et imprévisible le président ou le directeur général.

La liberté de choix du remplaçant est en effet essentielle à la viabilité et la pérennité, à court ou moyen terme, de la société.

Les ajustements le cas échéant rendus nécessaires à la politique de rémunération en vigueur resteraient toutefois limités aux éléments suivants :

- montant de la rémunération fixe,
- introduction d'une rémunération variable au maximum égale à 30 % de la rémunération fixe,
- éligibilité à l'attribution d'actions de performance,
- avantages en nature,
- engagement de non-concurrence.

La rémunération des mandataires renouvelés après approbation de la politique de rémunération et avant approbation de la politique afférente à l'exercice suivant par l'assemblée générale sera quant à elle déterminée conformément à la politique de rémunération en vigueur (prorata temporis), sans ajustement.

Mme Ayikoélé-Léone ATAYI propose au conseil d'administration de soumettre au vote de l'assemblée générale les éléments de rémunération suivants, au titre de son mandat de Directeur Général, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

1/ Mme Ayikoélé-Léone ATAYI, Présidente Directrice Général :

Rémunération fixe annuelle brute : 0 euros

Jetons de présence : (0 €)

Rémunération variable : (0 €)

La Présidente rappelle également que, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués au titre de l'exercice écoulé est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale ordinaire desdits éléments.

En application des dispositions de l'article L 225-37-2 IV du Code de commerce, lorsque le conseil d'administration se prononce sur un élément de rémunération ou un engagement au bénéfice de son président, d'un directeur général ou d'un directeur général délégué, les personnes intéressées ne peuvent prendre part ni aux délibérations ni au vote sur l'élément ou l'engagement concerné.



Le conseil, à l'unanimité, Mme Ayikoélé-Léone ATAYI n'ayant pris part ni aux délibérations ni au vote, approuve la rémunération de la Directrice Générale.

La Présidente propose ensuite au conseil de soumettre au vote de l'assemblée les éléments de rémunération des administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

2/ Administrateurs :

Un montant de mille euros (1 000,00 €) sera attribué, au titre de jeton de présence, sur décision en conseil d'administration le cas échéant à chaque administrateur au titre de chaque réunion du conseil d'administration à laquelle il/elle assistera, hors fonctions spéciales. Les administrateurs resteront libres de renoncer au versement effectif du jeton de présence à l'issue de chaque réunion de Conseil d'Administration. Il leur sera en conséquence demandé à cette occasion de se prononcer à ce propos.

Les décisions des administrateurs concernés seront reportées dans les procès-verbaux de décision de Conseil d'Administration.



1.12 LES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

La rémunération brute totale et les avantages de toutes natures versées aux mandataires sociaux par votre société ou toute société contrôlée au sens de l'article 233-16 du Code de Commerce, au cours de l'exercice 2024, s'établissent comme suit :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social	
Exercice 2025	
Ayikoélé Léone ATAYI (Directrice générale - présidente du conseil d'administration)	
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	0 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	-
TOTAL	0 €

Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants	
Administrateurs non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2025
Pierre EFTEKHARI	-
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	-
Virginie MIATH	-
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	-
Elie FRAENCKEL	-
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	-
Erinco BASTIANELLI	-
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	-
Hadrien LANVIN	-
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	-
TOTAL	0 €



Régime complémentaire de retraite, contrat de travail								
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Ayikoélé ATAYI		X		X		X		X

Il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'action en faveur des salariés ou mandataires sociaux.

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Néant

Les dirigeants mandataires sociaux :

- n'ont jamais été attributaires d'indemnités de départ au-delà du cadre légal,
- ne jouissent pas d'un régime de retraite supplémentaire,



Indemnités relatives à une clause de non-concurrence :

Néant

Rémunération allouée aux administrateurs :

Il est proposé aux actionnaires de décider lors de l'assemblée générale 2026 : un montant de cinq cent euros (500,00 €) sera attribué, au titre de jeton de présence, sur décision en conseil d'administration le cas échéant à chaque administrateur au titre de chaque réunion du conseil d'administration à laquelle il/elle assistera, hors fonctions spéciales. Les administrateurs resteront libres de renoncer au versement effectif du jeton de présence à l'issue de chaque réunion de Conseil d'Administration.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, aucun jeton de présence n'a été alloué aux administrateurs.

1.13 PROJET DE RESOLUTION RELATIVE A LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

L'assemblée générale, dans sa séance du 30 juin 2025 a arrêté la politique de rémunération des mandataires sociaux selon les modalités suivantes :

Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des rémunérations des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2025.

La Présidente rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 225-37-2 du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance 2019-1234 du 27 novembre 2019 relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux président, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués, en raison de leur mandat, font l'objet d'une résolution soumise au moins chaque année à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Ces principes et critères de détermination doivent être détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les éléments de rémunération concernés sont les suivants, en application de l'article L225-37-2 du Code de commerce

1. Les jetons de présence ;
2. La rémunération fixe annuelle ;
3. La rémunération variable annuelle ;
4. La rémunération variable pluriannuelle ;
5. Les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
6. Les attributions gratuites d'actions ;
7. Les rémunérations exceptionnelles ;
8. Les rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction ;
9. Les éléments de rémunération, les indemnités ou les avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions, ou postérieurement à celles-ci, les engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale, les engagements correspondant à des indemnités en contrepartie d'une clause interdisant au bénéficiaire, après la cessation de ses fonctions dans la société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente portant atteinte aux intérêts de la société, les engagements répondant aux caractéristiques des régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance visés à l'article L. 242-1 du code de la sécurité sociale ;
10. Les éléments de rémunération et les avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus à l'une des personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 225-37-2, au titre de conventions conclues, directement



ou par personne interposée, en raison du mandat, avec ATON SA , toute société contrôlée par elle, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, toute société qui la contrôle, au sens du même article, ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle, au sens de cet article ;

11. Tout autre élément de rémunération attribuable en raison du mandat ;
12. Les avantages de toute nature.

La présidente propose également de préciser les principes de la politique de rémunération applicables aux mandataires nommés ou renouvelés en cours d'exercice :

Le conseil d'administration a examiné à ce titre l'application concrète de la politique de rémunération dans l'hypothèse d'un changement de l'organigramme en cours d'exercice après approbation de cette politique par l'assemblée générale et avant approbation de la politique afférente à l'exercice suivant, notamment en cas de :

- changement de la structure de gouvernance (réunion des fonctions de président et de directeur général) ;
- nomination d'un nouveau mandataire, soit en remplacement d'un mandataire (dirigeant ou administrateur) dont les fonctions auraient cessé, soit en renfort de la direction générale (mandataire) ou du conseil d'administration (administrateur, nouveau membre d'un comité existant ou nouveau).

Ainsi, les règles suivantes ont été arrêtées pour régir de telles situations :

- pour les administrateurs : la rémunération de tout nouvel administrateur (ou nouveau membre d'un comité, existant ou nouveau) sera déterminée conformément à la politique de rémunération applicables aux administrateurs, étant précisé que cette détermination sera faite alors prorata temporis pour ne rémunérer que la période au cours de laquelle l'administrateur concerné a effectivement exercé son mandat au cours de l'exercice considéré ;
- pour les mandataires dirigeants : il appartiendra au conseil de mener une analyse globale de la situation du ou des dirigeants concernés (compétences, expérience, mission confiée, appartenance ou non au groupe, etc.) et du groupe (contexte de la nomination, modifications dans la gouvernance, performances, perspectives, etc.), afin notamment de déterminer s'il convient ou non d'aligner leur rémunération totale, dans sa structure et ses montants, avec celle du directeur général.

En toute hypothèse, cette rémunération sera fixée conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux, sans préjudice d'ajustements dont l'entrée en vigueur définitive serait conditionnée à l'approbation d'une nouvelle politique de rémunération les intégrant par la plus prochaine assemblée générale.

Une telle situation pourrait par ailleurs conduire le conseil à recourir à la dérogation ouverte par l'article L. 225-37-2, III du Code de commerce en cas d'obligation de remplacer de manière soudaine et imprévisible le président ou le directeur général.

La liberté de choix du remplaçant est en effet essentielle à la viabilité et la pérennité, à court ou moyen terme, de la société.

Les ajustements le cas échéant rendus nécessaires à la politique de rémunération en vigueur resteraient toutefois limités aux éléments suivants :

- montant de la rémunération fixe,
- introduction d'une rémunération variable au maximum égale à 30 % de la rémunération fixe,
- éligibilité à l'attribution d'actions de performance,
- avantages en nature,
- engagement de non-concurrence.



La rémunération des mandataires renouvelés après approbation de la politique de rémunération et avant approbation de la politique afférente à l'exercice suivant par l'assemblée générale sera quant à elle déterminée conformément à la politique de rémunération en vigueur (prorata temporis), sans ajustement.

Mme Ayikoélé ATAYI propose au conseil d'administration de soumettre au vote de l'assemblée générale les éléments de rémunération suivants, au titre de son mandat de Directeur Général, pour l'exercice clos le 31 décembre 2026 :

1/ Ayikoélé ATAYI Présidente Directrice Générale :

- Rémunération fixe annuelle brute : 0 euros
- Jetons de présence : mille (1000,00 €) euros par séance du conseil d'administration sur décision du conseil d'administration
- Rémunération variable : Soixante-quinze mille (75 000,00 €) euros brut en cas de profitabilité du résultat opérationnel courant consolidé et que la trésorerie disponible permette de verser cette prime sans mise en péril de la société ATON SA pour l'année 2025.

Le Président rappelle également que, conformément aux dispositions de l'article L 225-100-III du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués au titre de l'exercice écoulé est conditionné à l'approbation par une assemblée générale ordinaire desdits éléments. En application des dispositions de l'article L 225-37-2 IV du Code de commerce, lorsque le conseil d'administration se prononce sur un élément de rémunération ou un engagement au bénéfice de son président, d'un directeur général ou d'un directeur général délégué, les personnes intéressées ne peuvent prendre part ni aux délibérations ni au vote sur l'élément ou l'engagement concerné.

Le conseil, à l'unanimité, Madame Ayikoélé Léone ATAYI n'ayant pris part ni aux délibérations ni au vote, approuve la rémunération de la Directrice Général.

La Présidente propose ensuite au conseil de soumettre au vote de l'assemblée les éléments de rémunération des administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2026 :

2/ Administrateurs :

Un montant de cinq cent (500,00 €) € sera attribué, au titre de jeton de présence, sur décision en conseil d'administration le cas échéant à chaque administrateur au titre de chaque réunion du conseil d'administration à laquelle il/elle assistera, hors fonctions spéciales. Les administrateurs resteront libres de renoncer au versement effectif du jeton de présence à l'issue de chaque réunion de Conseil d'Administration. Il leur sera en conséquence demandé à cette occasion de se prononcer à ce propos.

Les décisions des administrateurs concernés seront reportées dans les procès-verbaux de décision de Conseil d'Administration.

1.14 MODALITES PARTICULIERES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent dans les statuts de la société et sont reproduites ci-après :

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires



représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte dans les conditions légales et réglementaires. L'actionnaire doit justifier du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'inscription en compte des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteurs tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération, réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société nonobstant toute convention contraire.

Tout actionnaire peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment l'article L.225-106 du Code de commerce, soit assister personnellement à l'Assemblée, soit voter à distance, soit s'y faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur."



1.15 POLITIQUE DE DIVERSITE ET D'EQUITE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Néant

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

1.16 L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE (L 233-13)

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2023 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Plus de 5%	GROUPE ANSEL DMS GROUP	GROUPE ANSEL DMS GROUP	GSE HOLDING M. EFTEKHARI PIERRE
Plus de 10%			Néant
Plus de 15%	VATEL CAPITAL	VATEL CAPITAL	DMS GROUP
Plus de 20%			Néant
Plus de 25%	M. Fabrice EVANGELISTA		Néant
Plus de 30%		M. Fabrice EVANGELISTA	Néant
Plus de 33,33%			Néant
Plus de 50%			Néant
Plus de 66,66%			Néant
Plus de 90%			Néant
Plus de 95%			Néant

Droits de vote			31/12/2023
Plus de 5%	GROUPE ANSEL DMS GROUP	GROUPE ANSEL DMS GROUP	GSE HOLDING M. EFTEKHARI PIERRE
Plus de 10%			Néant
Plus de 15%	VATEL CAPITAL	VATEL CAPITAL	DMS GROUP
Plus de 20%			Néant
Plus de 25%	M. Fabrice EVANGELISTA		Néant
Plus de 30%		M. Fabrice EVANGELISTA	Néant
Plus de 33,33%			Néant
Plus de 50%			Néant
Plus de 66,66%			Néant
Plus de 90%			Néant
Plus de 95%			Néant



- Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du présent rapport sont les suivants :

Actionnaires	Etat de l'actionariat au 31 décembre 2025	
	Nombre de titres	% du capital détenu Capital
DMS SA	67 799 825	8,19%
Famille ANSEL	46 536 396	5,62%
M. Pierre EFTEKHARI	30 228 906	3,65%
Mme Léone ATAYI	1 813 734	0,22%
Total groupe	146 378 861	17,68%
Actionnaires dit "flottants"	325 697 668	39,33%
M. Fabrice EVANGELISTA	239 750 916	28,95%
VATEL CAPITAL	116 290 800	14,04%
Total nouveaux actionnaires	356 041 716	42,99%
TOTAL	828 118 245	100%

Franchissements de seuils :

Les déclarations de franchissement de seuil d'intermédiaires inscrits ou de gestionnaires de fonds portés à la connaissance de ATON SA au cours de l'année 2024 sont les suivants, il s'agit des franchissements de seuils légaux portés à la connaissance de l'AMF ou bien des franchissements de seuils statutaires :

Néant

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de votes de la Société.

- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- Il n'existe pas de mesures anti-OPA.



1.17 LISTE DES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES

Société	Forme juridique	Pays	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société mère	
					Direct	Indirect
ATON (ex. Hybrigenics)	SA	France	415121854	Société mère	N/A	N/A
INOVEM SCIENTIFIC	SAS	France	535375588	Filiale	96%	
PIMS TECHNOLOGY	SAS	France	851095620	Filiale		69%
B CELL DESIGN	SAS	France	501921852	Filiale		12%
SOCIETES LIQUIDEES EN 2024						
STEMCIS	SAS	France	504934050	Filiale	100%	
ADIPSCULPT	SAS	France	492446091	Filiale		100%
STEMCIS	INC	USA	N/A	Filiale		100%



1.18 TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (L.225-129-1 ET L.225-129-2).

Résolutions	Autorisations	Date de l'AGM	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €)
				(en €)		
11	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	30/06/2025	31/12/2026	10% du capital social	-	10% du capital social
12	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance	30/06/2025	30/08/2027	50 000 000 €	-	50 000 000 €
13	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier	30/06/2025	30/06/2025	50 000 000 €	-	50 000 000 €
14	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	30/06/2025	31/12/2026	50 000 000 €	-	50 000 000 €
15	Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre de délégations de compétence visées aux résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas	30/06/2025	trente (30) jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale	15% du capital social	-	15% du capital social
16	Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances	30/06/2025	31/12/2026	50 000 000 €	-	50 000 000 €
17	Délégation consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	30/06/2025	30/08/2028	10% du capital	-	10% du capital
18	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants du groupe	30/06/2025	31/12/2027	10% du capital social	-	10% du capital social
19	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières réservée aux adhérents de plan d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	30/06/2025	31/12/2026	572 865 €	-	572 865 €

2 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de commerce, le présent rapport doit détailler les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et, d'autre part, une autre société dont ATON SA possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, le détail des conventions relevant de l'article L. 225-38 figure ci-dessous (conventions réglementées) :

2.1 CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

2.2 Dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe, Aton SA a conclu des conventions de trésorerie à titre gratuit avec l'ensemble de ses filiales, Inoviem Scientific, Pims Technology et B Cell Design. Ces conventions ont pour objet de permettre des avances et remises de fonds entre les sociétés du Groupe afin d'optimiser la gestion de leurs besoins de financement à court terme et de réduire le recours aux



financements externes. Conclues dans l'intérêt commun des parties et dans une logique de solidarité intragroupe, elles ont été qualifiées de conventions réglementées au sens des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à ces conventions sera établi et soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, convoquée au 30 juin 2026.

2.3 CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Il est à noter qu'aucune refacturation au titre de la convention de prestation signée en 2023 entre ATON et INOVIEM SCIENTIFIC n'est intervenue au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Fait à Illkirch-Graffenstaden, le 15 avril 2026
La Présidente Directrice Générale
Ayikoélé ATAYI

GROUPE ATON

Etats financiers au 31 décembre 2025

- Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2025 et annexes
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

1 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

1.1 EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

Activités

Le Groupe ATON poursuit en 2025 sa transformation stratégique en plateforme intégrée dédiée aux sciences de la vie, articulée autour de trois actifs principaux : Inoviem Scientific, PIMS Technology et B Cell Design. Dans un contexte de contraintes financières, le Groupe a concentré ses ressources sur les activités présentant le plus fort potentiel de création de valeur à moyen terme.

Autres informations

Renforcement de la structure financière et amélioration de la performance opérationnelle

Dans un environnement de financement toujours sélectif pour les sociétés de biotechnologie, le Groupe a poursuivi ses efforts de rationalisation et d'optimisation de sa structure de coûts. L'encaissement des crédits d'impôt recherche d'Inoviem Scientific a permis de soutenir ponctuellement la trésorerie, tandis que des mesures structurelles ont été engagées afin de réduire la consommation de cash.

Repositionnement stratégique et communication financière du Groupe

Au second semestre, ATON a engagé une évolution de sa communication financière visant à mieux refléter le potentiel de ses actifs et à renforcer sa visibilité auprès des investisseurs et partenaires industriels. Cette démarche s'inscrit dans une perspective de préparation à des opérations de financement et de partenariats structurants.

Dans ce cadre, Le Groupe indiquait disposer d'une trésorerie de 0,7 M€ au 31 août 2025. Cette situation reste contrainte et nécessite la poursuite d'actions visant à sécuriser des financements complémentaires et à améliorer la génération de revenus.

Avancées stratégiques au sein des participations

Au sein des participations, plusieurs avancées structurantes ont été réalisées :

- **B Cell Design** a conclu un partenariat stratégique avec Logical Biological, ouvrant l'accès à des marchés internationaux dans le domaine des matériaux biologiques "disease state". Ce partenariat constitue une première étape vers la mise en place de revenus récurrents à travers des modèles de distribution ou de licensing.
- **PIMS Technology** a obtenu un financement de 500 K€ de Bpifrance, validant le potentiel industriel de sa plateforme PIMS® Q8 et soutenant son passage à une phase de déploiement commercial.
- **Inoviem Scientific** a renforcé son positionnement sur les services précliniques avancés en nouant un partenariat avec ABC Biopply AG, visant à développer des modèles 3D humanisés à forte valeur ajoutée.

Ces avancées confirment la pertinence du positionnement du Groupe sur des niches technologiques différenciantes.

Renforcement de la visibilité scientifique et commerciale

Dans le même temps, la communication institutionnelle et les publications LinkedIn du Groupe et de ses filiales ont confirmé une montée en puissance de la visibilité commerciale et scientifique des actifs. Cette dynamique s'est notamment illustrée par la participation d'ATON au European MidCap Event 2025, par la présence d'Inoviem Scientific au congrès ESMO Congress à Berlin, ainsi que par les avancées industrielles et qualité de B Cell Design, notamment la mise à niveau de ses installations de production dans un cadre aligné sur les exigences de la norme ISO 9001.

Liquidation de la filiale Stemcis déficitaire

La liquidation judiciaire de la filiale Stemcis déficitaire est toujours en cours.

Cette décision a constitué une opportunité pour le Groupe de concentrer ses ressources opérationnelles sur des activités à plus forte valeur ajoutée et de libérer des ressources financières pour investir dans des secteurs plus prometteurs et rentables.

1.2 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 661 K€ contre 614 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024.

Le résultat opérationnel s'élève à -877 K€ contre -1 378 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024.

Le résultat financier s'élève à -56 K€ contre -256 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024.

Les comptes consolidés annuels du groupe Aton se soldent par une perte de -1 003 K€ contre une perte de -1 102 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'évolution des résultats traduit une phase de transition du Groupe, caractérisée par :

- une amélioration relative de la performance opérationnelle liée aux actions de rationalisation,
- un niveau de pertes encore significatif, reflet d'investissements nécessaires au développement des activités,
- et une base de revenus en progression, mais encore insuffisante pour atteindre l'équilibre.

Dans ce contexte, la priorité du Groupe reste l'accélération du développement commercial de ses filiales et la structuration de sources de revenus récurrents.

L'effectif moyen sur la période s'élève à 4 salariés, contre 9 au titre de l'exercice 2024.

1.3 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DECEMBRE 2025

Renforcement de la gouvernance du Groupe

Postérieurement à la clôture de l'exercice 2025, ATON a annoncé, le 18 février 2026, la nomination de Hadrien Lanvin en qualité de Directeur général délégué. Hadrien Lanvin était administrateur de la Société depuis décembre 2023 et dispose d'une expérience dans l'accompagnement stratégique et financier d'entreprises innovantes. Cette nomination vise à renforcer la gouvernance exécutive du Groupe et à soutenir la mise en œuvre de sa stratégie de développement.

1.4 FACTEURS DE RISQUES

Les risques et incertitudes pesant sur l'activité pour les mois à venir sont présentés en note 28 des annexes aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2025.

1.5 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées se font à des conditions normales de marché. Aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période.

2 COMPTES ANNUELS CONSOLIDES

2.1 ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE

en K€	Notes	Décembre 2025	Décembre 2024
Immobilisations incorporelles	Note 3	1 112	1 382
Ecart d'acquisition	Note 3	-	-
Immobilisations corporelles	Note 4	3 465	3 593
Titres mis en équivalence	Note 5	43	112
Autres actifs financiers	Note 6	13	13
Actifs non-courants		4 633	5 100
Stocks et en-cours	Note 7	-	-
Clients et autres débiteurs	Note 8	485	326
Créances d'impôt	Note 9	217	898
Autres actifs courants	Note 9	17	43
Disponibilités	Note 10	455	84
Actifs courants		1 174	1 351
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		-	-
Total Actif		5 807	6 451

en K€	Notes	Décembre 2025	Décembre 2024
Capital		8 281	8 001
Primes liées au capital		11 925	11 993
Autres réserves		-10	-6
Résultats accumulés		-20 159	-19 197
Capitaux propres, part du groupe		37	791
Intérêts minoritaires		347	388
Capitaux propres		384	1 179
Emprunts et dettes financières	Note 11	2 657	2 343
Engagements envers le personnel	Note 12	12	6
Autres provisions	Note 12	0	-
Passifs non courants		2 669	2 350
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	Note 11	2 295	2 310
Provisions (part à moins d'un an)	Note 12	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 13	421	540
Autres passifs courants	Note 13	38	72
Passifs courants		2 754	2 923
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		-	-
Total Passif		5 807	6 451

<i>en K€</i>	Notes	Décembre 2025	Décembre 2024
Chiffre d'affaires	Note 15	661	614
Autres produits de l'activité	Note 16	53	0
Achats consommés	Note 17	-170	-123
Charges externes	Note 18	-426	-608
Charges de personnel	Note 19	-434	-478
Impôts et taxes	Note 20	-8	-12
Dotations aux amortissements	Note 21	-701	-794
Dotations et reprises provisions d'exploitation	Note 21	-63	-124
Autres produits et charges d'exploitation	Note 20	210	147
Résultat opérationnel courant		-877	-1 378
Résultat sur cession de participations consolidées	Note 22	-	-275
Autres produits et charges opérationnels non courant	Note 22	1	839
Résultat opérationnel		-877	-815
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	Note 23	12	-
Coût de l'endettement financier brut	Note 23	-68	-256
Coût de l'endettement financier net		-56	-256
Autres produits et charges financiers	Note 23	-1	-1
Résultat avant impôt		-934	-1 072
Impôts sur les bénéfices	Note 24	-	-
Résultat après impôt		-934	-1 072
Résultat des MEE		-69	-30
Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-
Résultat net total		-1 003	-1 102
Part du groupe		-962	-1 101
Part des minoritaires		-41	-1
Résultat par action	Note 26	-0,001	-0,002
Résultat dilué par action	Note 26	-0,001	-0,002

2.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<i>en K€</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Résultat net consolidé de l'exercice	-1 003	-1 102
Écarts de conversion	-	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	
Réévaluation des actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI (dette)	-	-
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net	-	-
Réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles	-	
Écarts actuariels sur engagements de retraite	-	
Variations de juste valeur des instruments de capitaux propres désignés à la JV par OCI	-5	-6
Éléments qui ne sont pas recyclables ultérieurement en résultat net	-5	-6
Etat du résultat global	-1 007	-1 108
Dont part du groupe	-966	-1 107
Dont part des intérêts minoritaires	-41	-1

2.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

en K€	Capital social	Primes liées / Actions propres	OCI	Résultats accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2024.12	3 831	12 024	-	-17 952	-2 097	229	-1 869
Résultat global			-6	-1 101	-1 107	-1	-1 108
Augmentation de capital	4 169	-31			4 138		4 138
Variation de périmètre				-144	-144	161	17
Autres variations					-		-
Situation à la clôture de l'exercice 2024.12	8 001	11 993	-6	-19 197	791	387,760	1 179
Résultat global			-5	-962	-966	-41	-1 007
Augmentation de capital	281	-68			212		212
Variation de périmètre					-		-
Autres variations				0	0	0	0
Situation à la clôture de l'exercice 2025.12	8 281	11 925	-10	-20 159	37	347	384

L'augmentation du capital social de 281 K€ et la diminution de la prime liée au capital de -68 K€ résultent des conversions BEORA.

2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

en K€	Décembre 2025	Décembre 2024
Résultat net total consolidé	-1 003	-1 102
Elim. du résultat des mises en équivalence	69	30
Elim. des amortissements et provisions	774	177
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-1	256
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-160	-640
Elim. de la charge (produit) d'impôt	-	-
Elim. du coût de l'endettement financier net	56	256
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-104	-383
Variation des stocks	-	-
Variation des créances clients	-141	1 244
Variation des dettes fournisseurs	-141	-159
Reclassement crédit d'impôt recherche en subvention d'exploitation	-166	-191
Impôts payés	947	0
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	394	510
Incidence des variations de périmètre	-	20
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-252	-482
Acquisition d'actifs financiers	-	-
Variation des prêts et avances consentis	8	2
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	22
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-244	-438
Augmentation de capital	-	-
Emission d'emprunts	650	721
Remboursement d'emprunts	-646	-625
Intérêts financiers nets versés	-56	-256
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-51	-160
Variation de la trésorerie	99	-88
Trésorerie d'ouverture	-2	86
Trésorerie de clôture	97	-2

2.5 ANNEXE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Déclaration de conformité :

Au 31 décembre 2025, les états financiers consolidés du Groupe Aton ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, IAS (International Accounting Standards), complétées des interprétations formulées par les Comités SIC et IFRIC, approuvées par l'Union Européenne et applicables à cette date. Au 31 décembre 2025, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'UE.

Les comptes présentent en milliers d'euros (sauf mention contraire) :

- L'état de la situation financière
- L'Etat du résultat global
- Le tableau de variation des capitaux propres
- Le tableau des flux de trésorerie
- L'annexe

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2024.

NOTE 1 Principes comptables

Information générale et déclaration de conformité avec les normes IFRS

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des normes comptables internationales IFRS de l'IASB telles qu'adoptées au 31 décembre 2025 dans l'Union Européenne. Les présents comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société Aton en date du 27 avril 2026. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale, au plus tard le 30 juin 2026. Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'Euros sauf mention contraire.

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêt. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations disponibles sur le site de l'Union européenne : https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Les comptes consolidés suivent les mêmes règles et méthodes comptables que celles adoptées pour les comptes consolidés établis au 31 décembre 2024, à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 et qui n'avaient pas été anticipés par le Groupe :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IAS 21 The effects of changes in foreign exchange rates: Lack of Exchangeability	01/01/2025	01/01/2025

Nouvelles normes et interprétations publiées par l'IASB mais dont l'application n'est pas encore obligatoire

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2025 :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IFRS 9 and IFRS 7 Contracts Referencing Nature-dependent Electricity	01/01/2026	01/01/2026
2	Amendments to the Classification and Measurement of Financial Instruments (Amendments to IFRS 9 Financial Instruments and IFRS 7 Financial Instruments: Disclosures)	01/01/2026	01/01/2026
3	Annual improvements to IFRS—Volume 11	01/01/2026	01/01/2026
3.1	Amendments to IFRS 1 First-time Adoption of International Financial Reporting Standards		
3.2	Amendments to IFRS 7 Financial Instruments: Disclosures		
3.3	Amendments to IFRS 9 Financial Instruments		
3.4	Amendments to IFRS 10 Consolidated Financial Statements		
3.5	Amendments to IAS 7 Statement of Cash Flows		
4	IFRS 18 Presentation and Disclosure in Financial Statements	01/01/2027	NC*
5	IFRS 19 Subsidiaries without Public Accountability: Disclosures	01/01/2027	NC*
6	Amendments to IFRS 19 Subsidiaries without Public Accountability: Disclosures	01/01/2027	NC*
7	Amendments to IAS 21 The Effects of Changes in Foreign Exchange Rates: Translation to a Hyperinflationary Presentation Currency	01/01/2027	NC*
8	Disclosures about uncertainties in the Financial Statements	N/A	

(*) Homologation de ces textes par l'UE attendue avant leur date de première application telle que fixée par l'IASB

Le Groupe ne devrait pas être impacté de manière significative par l'application de ces normes.

Continuité d'exploitation

Dans la continuité des mesures engagées au cours des exercices précédents, le Groupe ATON a poursuivi en 2025 ses actions de rationalisation opérationnelle et de renforcement de sa structure financière afin de sécuriser la continuité d'exploitation. À la suite des opérations de restructuration intervenues en 2024, notamment la conversion de la dette de Vatel Capital et l'entrée au capital de Fabrice Evangelista, le Groupe s'est concentré sur le développement de ses actifs stratégiques, en particulier Inoviem Scientific et B Cell Design.

Au cours de l'exercice 2025, les sociétés du Groupe ont engagé d'importantes mesures de réduction de leurs charges d'exploitation, notamment par l'automatisation de plusieurs processus de production et par la poursuite d'une stratégie de mutualisation des ressources et des infrastructures, incluant notamment l'optimisation de l'utilisation des bâtiments et des moyens techniques entre les différentes entités. Ces actions ont permis d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de réduire de manière significative la structure de coûts du Groupe.

À la date d'arrêté des comptes, la situation de trésorerie du Groupe demeure contrainte au regard de ses besoins de financement et de ses pertes opérationnelles.

La poursuite des activités repose sur la capacité du Groupe à :

- sécuriser des financements complémentaires (publics, privés ou industriels),
- convertir les avancées technologiques en revenus commerciaux,
- et maintenir une discipline stricte en matière de gestion des coûts.

Dans ce contexte, une incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la continuité d'exploitation ne peut être exclue. Néanmoins, compte tenu des actions engagées et des perspectives identifiées, les comptes ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur les provisions pour dépréciation des stocks, pour créances clients, pour retraites, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (note 3 & 4) ;
- Les provisions pour risques (note 12).

Les hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler dans le futur, différentes de la réalité.

Principes comptables et principes de consolidation

Méthodes de consolidation :

L'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation, contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, sont consolidées par intégration globale.

Conformément à la norme IAS 28, les titres mis en équivalence sont comptabilisés au coût d'acquisition. La valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

Élimination des transactions intragroupes :

Tous les soldes et transactions intragroupes, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Aton au 31 décembre 2025 intègrent les comptes des sociétés suivantes.

Société	2025			2024		
	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
ATON	100	100	Globale	100	100	Globale
B CELL DESIGN	12,12	11,69	Mise en equivalence	12,12	11,69	Mise en equivalence
INVIEM SCIENTIFIC	96,42	96,42	Globale	96,42	96,42	Globale
PIMS TECHNOLOGY	68,70	66,24	Globale	68,70	66,24	Globale

Sociétés exclues du périmètre : Stemcis en cours de liquidation

NOTE 2 **Information sectorielle**

Principe comptable

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1^{er} janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le Groupe est structuré autour de deux pôles principaux :

- les services de recherche préclinique (Inoviem Scientific),
- le développement de biomatériaux et réactifs pour le diagnostic (B Cell Design).

L'activité de PIMS Technology, en phase de déploiement, est intégrée dans ces segments en raison de sa contribution encore limitée au chiffre d'affaires, mais constitue un relais de croissance identifié à moyen terme.

Information relative aux produits des activités ordinaires ventilés par zone géographique et aux actifs non courants

La ventilation effectuée du chiffre d'affaires par zone géographique correspond à la zone géographique d'origine du client, l'ensemble des moyens de production sont concentrés au siège du groupe à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN. La direction n'a par conséquent pas jugé pertinent de procéder à une ventilation des actifs employés ou du résultat d'exploitation par zone géographique, dans la mesure où ces indicateurs ne sont pas représentatifs de l'organisation effective du Groupe et ne sont pas suivis dans le cadre du reporting interne utilisé par la direction.

Un seul client du Groupe Aton contribue à plus de 10% du chiffre d'affaires du groupe sur l'exercice 2025.

NOTE 3 **Immobilisations incorporelles et goodwill**

Principe comptable

Frais de recherche et développement :

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles quand l'ensemble des critères d'IAS 38 sont remplis, et notamment lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires, ...). Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée à 5 ans, à compter de la commercialisation des projets.

Goodwill

A la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût qui représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs.

Après la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. La dépréciation éventuelle d'un goodwill est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté.

En 2023, le Groupe Aton avait déprécié en totalité le goodwill rattaché à l'UGT Inoviem Scientific.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs à durée de vie déterminée sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation. Les valeurs comptables des actifs à durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de perte de valeur chaque année.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie, à laquelle il appartient, excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées, à l'exception des goodwill pour lesquels aucune reprise n'est autorisée.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation), si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill est considérée comme définitive.

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

en K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Clôture
Frais de recherche	1 884	203	-61		2 026
Frais de développement	-				-
Concessions, brevets & droits similaires	354				354
Logiciels	2 580				2 580
Marque	8				8
Immobilisations incorporelles en cours	-				-
Total immobilisations incorporelles	4 826	203	-61	-	4 968
Amt/dép. frais de rech.	-901			-310	-1 211
Amt/dép. frais développ.	-				-
Amt/dép. conc, brevets & dts similaires	-213			-15	-229
Amt/dép. logiciels	-2 324			-86	-2 410
Amt/dép. marques	-6			-1	-6
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	-3 443	-	-	-412	-3 856
Total valeur nette	1 382	203	-61	-412	1 112

NOTE 4 Immobilisations Corporelles

Principe comptable

Valeurs brutes et amortissements :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaires sur la durée d'utilité de l'actif soit :

- Constructions 10 à 33 ans
- Matériel et outillage industriel 5 à 10 ans
- Agencements, aménagements, installations 10 à 15 ans
- Matériel de transport 1 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- Mobilier 10 ans

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs et passifs locatifs sont les suivantes :

a) Bail concernant les locaux

Durée : La durée retenue par le Groupe est la durée non résiliable prévue contractuellement, soit 9 ans. Un renouvellement pour une durée de 9 ans est prévu au contrat.

Taux d'actualisation : 1,5%, taux qu'aurait pu obtenir le Groupe pour un financement d'une durée et d'un montant similaire.

Amortissement sur 18 ans.

Sur l'exercice 2025, l'actif et la dette ont fait l'objet d'une réévaluation en application de l'indice de revalorisation des loyers.

b) Autres contrats de location

Durées : La durée retenue par le Groupe pour chaque contrat est la durée du contrat à la date de prise d'effet.

Taux d'actualisation : dernier taux obtenu par le Groupe pour un endettement bancaire sur une durée similaire, soit 1,15% en 2020 et 1,5% en 2022.

Amortissement sur la durée des contrats.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée) sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif, ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie, à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

en K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Clôture
Droits d'utilisation des actifs corporels	3 122	235	-22			3 335
Constructions	-					-
Installations tech, matériel & outillage	929	6				936
Matériel de bureau	15					15
Matériel de transport	-					-
Matériel informatique	47	1				48
Immobilisations corporelles en cours	1 509	42	-39			1 512
Autres immobilisations corporelles	145					145
Total immobilisations corporelles	5 767	284	-61	-	-	5 989
Amt/dép. droits d'utilisation des actifs corporels	-1 265			-288	22	-1 531
Amt/dép. matériel de bureau	-11			-1		-12
Amt/dép. matériel transport	-					-
Amt/dép. matériel informatique	-36			-8		-44
Amt/dép. constructions	-					-
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	-822			-60		-882
Amt/dép. autres immobilisations corp.	-39			-16		-56
Total amt/dép. immobilisations corporelles	-2 174	-	-	-373	22	-2 524
Total valeur nette	3 593	284	-61	-373	22	3 465

Les droits d'utilisations d'actifs corporels s'analysent comme suit :

en K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Clôture
Droits d'utilisation des constructions	1 811	235				2 046
Droits d'utilisation des installations techniques, matériel et outillage	1 289					1 289
Droits d'utilisation du matériel de transport	22		-22			-
Total valeurs brutes	3 122	235	-22	-	-	3 335
Droits d'utilisation des constructions	-281			-114		-395
Droits d'utilisation des installations techniques, matériel et outillage	-963			-174		-1 137
Droits d'utilisation du matériel de transport	-22			-1	22	-
Total amortissements et dépréciation	-1 265	-	-	-288	22	-1 531
Total valeur nette	1 857	235	-22	-288	22	1 803

Le montant de 235 K€, inscrit dans la rubrique « acquisitions », correspond à la réévaluation du bail commercial.

NOTE 5 Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence se décomposent comme suit :

en K€	Ouverture	Résultat	Augmentation de capital	Clôture
ATON	-			-
BCELL DESIGN	112	-69		43
INOVIEM SCIENTIFIC	-			-
PIMS TECHNOLOGY	-			-
Total titres mis en équivalence	112	-69	-	43

NOTE 6 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se décomposent comme suit :

en K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Clôture
Titres de participation	4 791				4 791
Autres créances ratt à des participat. - non courant	-				-
BSA INOVIEM	5 000				5 000
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	13				13
Total immobilisations financières	9 804	-	-	-	9 804
Dépréciation des titres de participation	-4 791				-4 791
Dépréciation BSA INOVIEM	-5 000				-5 000
Total dép. immobilisations financières	-9 791	-	-	-	-9 791
Total valeur nette	13	-	-	-	13

Les titres de participation concernent la société Stemcis, dépréciés à 100%.

NOTE 7 Stocks

Principe comptable

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Le Groupe n'a pas de stock au 31 décembre 2025.

NOTE 8 Créances clients et autres débiteurs

Principe comptable

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.

Le poste clients et autres débiteurs se décompose comme suit :

en K€	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Clôture
Clients et comptes rattachés	362	149		511
Factures à établir	-	15		15
Dép. clients et comptes rattachés	-180		-13	-194
Total créances clients	181	164	-13	332
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	9	-6		3
Créances sur personnel & org. sociaux	1			1
Créances fiscales - hors IS - courant	134	-37		97
Comptes courants groupe actif - courant	5 588	0		5 588
Autres créances - courant	1	52		53
Dép. comptes courants	-5 588			-5 588
Total autres débiteurs	145	8	-	154
Total créances clients et autres débiteurs	326	172	-13	485

Le poste « comptes courants groupe actif », d'un montant de 5 588 K€, correspond principalement à une créance sur la société Stemcis, actuellement en liquidation judiciaire. Cette créance a été intégralement dépréciée.

Cet événement s'inscrit dans la stratégie de recentrage du Groupe sur ses actifs les plus performants et à plus fort potentiel, et a conduit à une allocation plus ciblée des ressources financières.

Les créances clients et autres débiteurs ont une échéance inférieure à un an.

Les créances clients échues et non dépréciées se ventilent comme suit :

<i>en K€</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Depuis moins de 30 jours	-	-
Depuis 30 à 60 jours	-	-
Depuis 60 à 90 jours	-	-
Depuis 90 jours ou plus		33
Total des créances clients échues et non dépréciées	-	33

NOTE 9 Créances d'impôt et autres actifs courants

Ils se décomposent comme suit :

<i>en K€</i>	Ouverture	Mouvements	Reclassements	Clôture
Etat, impôt sur les bénéfices - courants	898	-681		217
Total créances d'impôt	898	-681	-	217
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	8	-8		0
Charges constatées d'avance	35	-18		17
Total autres actifs courants	43	-25	-	17
Total autres actifs courants	940	-706	-	234

Le montant de 217 K€ de créances d'impôt correspond au crédit d'impôt recherche de l'année 2025.

Les crédits d'impôt recherche relatifs aux exercices 2022 et 2023 d'Inoviem Scientific ont été perçus au cours de l'exercice 2025.

NOTE 10 Trésorerie

Principe comptable

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ».

<i>en K€</i>	Ouverture	Mouvements	Reclassements	Clôture
Disponibilités	84	370		455
Intérêts courus non échus s/ dispo.	-			-
Total disponibilités	84	370	-	455

NOTE 11 Passifs financiers

en K€	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Conversion en actions	Reclassements	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	747	500			-209	1 038
Passifs locatifs - non courant	1 597	235			-212	1 619
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	-					-
Total dettes financières MLT	2 343	735	-		-421	2 657
Emprunts obligataires - courant	1 685	150		-212		1 622
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	247		-366		209	90
Passifs locatifs - courant	289		-279		212	222
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	3					3
Concours bancaires (trésorerie passive)	85	273				357
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	1		-1			0
Total dettes financières CT	2 310	423	-647	-212	421	2 295
Total emprunts et dettes financières	4 654	1 157	-647	-212	-	4 952

À la clôture, les emprunts contractés auprès des établissements de crédit, pour un montant de 1 128 K€ à la clôture, concernent Inoviem Scientific et Pims Technology. Ils se composent :

- Des prêts innovation et développement contractés par auprès de la Bpifrance ;
- Des prêts garantis par l'état auprès de la Banque Populaire et de la BNP.

Les emprunts obligataires sont liés à un contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles. Le contrat a été signé le 20 décembre 2024 pour 72 mois.

Durant l'exercice 2025, le capital social a été augmenté de 281 K€ à la suite de la conversion d'obligations BEORA.

Les dettes financières non courantes ont une échéance comprise entre un et cinq ans.

NOTE 12 Provisions pour risques et charges

Principe comptable

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Une dépréciation des créances clients est constituée, basée sur l'estimation des pertes de crédit attendues, conformément à IFRS 9. Une analyse du risque est effectuée de manière individuelle sur chaque créance.

en K€	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	OCI	Clôture
Engagements envers le personnel	6	1		5	12
Autres provisions pour risques - non courant	-				-
Autres provisions pour risques - courant	-				-
Total provisions pour risques	6	1	-	5	12

La provision pour indemnités de fin de carrière concerne la société Inoviem Scientific.

Un litige est actuellement en cours au niveau du Groupe. À ce jour, et au regard des échanges avec les conseils de la société, aucune provision n'a été comptabilisée.

Engagements de retraite

Le Groupe applique la norme IAS 19.

Le Groupe ne propose pas d'autres avantages postérieurs à l'emploi que les indemnités de départ à la retraite. Seules les indemnités de départ en retraite, qui relèvent du régime de prestation définie, font l'objet d'une évaluation. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Les hypothèses de calcul retenues au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65 à 67 ans
- Taux d'actualisation 4,10%
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Convention collective : Pharmacie
- Turnover : 13%
- Evolution des salaires : 1%

Une variation du taux d'actualisation de +/- 0,25% entrainerait une variation de la dette inférieure à 1 K€.

NOTE 13 Autres passifs

Au 31 décembre 2025, les autres passifs non courants sont constitués de :

en K€	Ouverture	Mouvements	Reclassements	Clôture
Dettes fournisseurs	275	-144		130
Factures non parvenues	71	0		72
Dettes sociales - courant	71	36		107
Dettes fiscales (hors IS et CVAE) - courant	111	1		111
Comptes courants groupe passifs - courant	0	0		0
Autres dettes - courant	12	-12		-
Total fournisseurs et autres comptes	540	-119	-	421
Clients - avances et acomptes reçus	50	-50		-
Clients - avoirs et RRR	-	10		10
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	22	6		28
Total autres passifs courants	72	-34	-	38
Total autres passifs	612	-153	-	459

NOTE 14 Autres engagements hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

en K€	Décembre 2025	Décembre 2024
Cautions et garanties données	-	-
Cautions et garanties reçues	362	362
Nantissements	-	-
Autres	-	-
Total engagements hors bilan	362	362

Les engagements hors bilan concernent uniquement la société Inoviem Scientific.

Engagements de soutien des actionnaires

ATON a reçu des lettres d'engagement de soutien financier de la part de M. EVANGELISTA pour la holding, et du Groupe ANSEL pour sa filiale B Cell Design. Ces appuis formalisés renforcent la solidité financière du groupe et assurent sa capacité à faire face à d'éventuels besoins de financement.

NOTE 15 Chiffres d'affaires**Principe comptable**

Le Groupe applique IFRS 15.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même, ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Le poste est ventilé ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Production vendue de biens	-	-
Production vendue de services	565	521
Ventes de marchandises	-	-
Autres refacturations	96	93
Total chiffre d'affaires	661	614

NOTE 16 Autres produits de l'activité

Cette rubrique fait référence à des produits qui ne correspondent pas à la définition des autres éléments constitutifs des produits opérationnels.

Le poste est ventilé ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Autres produits	53	0
Total autres produits	53	0

Les autres produits correspondent au solde des dettes fournisseurs présentes.

NOTE 17 Achats consommés

Le poste est ventilé ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Achat matières premières, fournitures et autres approvisionnements	-16	-22
Variation stocks matières premières, fournitures et autres approvisionnements	-	-
Variation stocks de marchandises	-	-
Achat d'études	-55	-34
Achats non stockés de matières et fournitures	-99	-67
Achats de marchandises	-	-
Total achats consommés	-170	-123

NOTE 18 Charges externes

Le poste est ventilé ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Locations et charges locatives	-26	-60
Entretiens et réparations	-49	-114
Primes d'assurance	-26	-22
Etudes et recherches	-	-1
Divers	0	-
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-191	-244
Publicités	-24	-52
Transports	-8	-5
Déplacements, missions	-38	-29
Frais postaux	-3	-3
Services bancaires	-15	-11
Autres charges externes	-46	-67
Total charges externes	-426	-608

Au 31 décembre 2025, le poste « locations et charges locatives » s'élève à 26 K€. Certains contrats n'entrent pas dans le champ de la norme IFRS 16.

NOTE 19 Frais de personnel

Le poste est ventilé ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Rémunérations du personnel	-293	-314
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-135	-157
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-6	-7
Total charges de personnel	-434	-478

L'effectif moyen sur la période s'élève à 4 salariés, contre 9 au titre de l'exercice 2024.

NOTE 20 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Subventions d'exploitation	178	205
Rep./dép. des créances (actif circulant)	50	-
Autres charges	-18	-59
Total autres produits et charges d'exploitation	210	147

Les subventions d'exploitation concernent principalement le reclassement du crédit d'impôt recherche comptabilisé dans les comptes d'Inoviem Scientific.

Les impôts et taxes se décomposent ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Impôts et taxes sur rémunérations	-4	-5
Autres impôts et taxes	-5	-7
Total impôts et taxes	-8	-12

NOTE 21 Dotations et provisions

Le poste est ventilé ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-373	-405
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-328	-389
Dot./dép. des actifs circulants	-63	-124
Dot./dép. des stocks mp et marchandises	-	-
Total dotations et provisions	-764	-918

NOTE 22 Autres produits et autres charges opérationnels

Principe comptable

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Le poste « Autres produits et charges opérationnels non courant » inclut les éléments répondant à la définition de la recommandation CNC 2009-R.03 :

- Les rubriques autres produits et charges opérationnels ne sont alimentées que dans la mesure où un événement majeur intervenu pendant la période est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ainsi ceux-ci sont en nombre très limités et de montants particulièrement significatifs ;
- Ces éléments doivent être précisément décrits (en montant et nature) dans une note annexe conformément à IAS 1.975 et présentés séparément lorsqu'ils sont matériels (IAS 1.85).

Les autres produits et autres charges opérationnels se décomposent ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
VNC des titres conso cédés	-	-275
Total résultat sur cession de participations consolidées	-	-275
Produits de cession d'immo. corp.	-	22
Produits de cession d'autres éléments actif	1	-
Autres produits	-	1 074
Dot. excep. dép. actif circulant	-	-255
VNC des immo. corp. cédées	-	-2
Total autres produits et charges opérationnels	1	839
Total résultat opérationnel	1	563

NOTE 23 **Résultat financier**

Le poste est ventilé ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Revenus des équivalents de trésorerie	12	-
Charges d'intérêts sur emprunt	-68	-256
Total coût de l'endettement net	-56	-256
Autres produits financiers	0	-
Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés	9	0
Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées	-10	-1
Autres charges financières	0	0
Total autres produits et charges financiers	-1	-1
Résultat financier	-57	-257

NOTE 24 **Impôts – Preuve d'impôt**

Principe comptable

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture (25% en France en 2025). Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les actifs d'impôts ne sont pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. En effet, la probabilité de recouvrement a été estimée comme insuffisante. Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Déficits reportables

Le groupe Aton dispose de déficits reportables pour un montant cumulé de 124 681 K€ au 31 décembre 2025. Les déficits reportables ne sont pas activés dans les comptes consolidés en l'absence de perspective de bénéfice à court terme.

Preuve d'impôt :

La preuve d'impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d'impôt théorique.

En K€	Décembre 2025	Décembre 2024
Résultat comptable avant impôt	-934	-1 072
Charge ou produit théorique d'impôt	233	268
Charge ou produit théorique réel	-	-
Ecart	233	268
Déficits non activés	-357	-313
Retraitements non fiscalisés	82	-2
Crédit d'impôt	41	48
Total	-233	-267

NOTE 25 Gestion des capitaux propres et capital social

Le capital social de ATON a été modifié sur l'exercice 2025 à la suite des opérations suivantes :

Date	Nature des opérations	Nombre de titres émis	Nombre de titres cumulé	Capital social émis	Valeur nominale	Capital social après opération
31/12/2024			800 068 017		0,01	8 000 680
10/06/2025	Augmentation de capital suite à la conversion de 51 ORA	15 550 228	815 618 245	155 502	0,01	8 156 182
20/10/2025	Augmentation de capital suite à la conversion de 34 ORA	12 500 000	828 118 245	125 000	0,01	8 281 182
31/12/2025			828 118 245		0,01	8 281 182

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires au 31 décembre 2025 s'élèvent à 347 K€. Ils concernent les actionnaires minoritaires de B Cell Design (-12 K€), d'Inoviem (77 K€) et de Pims Technology (282 K€).

NOTE 26 Résultat par action

Le Groupe réalisant une perte nette en 2025, les instruments de capitaux propres en circulation sont considérés comme non dilutifs.

(a) Détail du nombre d'actions au 31 décembre 2025

	Nombres d'actions
Nb actions à l'ouverture de l'exercice	800 068 017
Augmentation de capital suite à la conversion de 51 ORA	15 550 228
Augmentation de capital suite à la conversion de 34 ORA	12 500 000
Nombre d'actions à la clôture	828 118 245
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	811 224 857
Actions dilutives	-
Nombre d'actions moyen après dilution	811 224 857

(b) Détail du résultat par action au 31 décembre 2025

	Décembre 2025	Décembre 2024
Résultat part du groupe en K€	-962	-1 101
Résultat part des minoritaires en K€	-41	-1
Nombre moyen d'actions en circulation	811 224 857	584 515 295
Nombre d'actions dilutives en circulation	-	-
Résultat par action en €	-0,001	-0,002
Résultat dilué par action en €	-0,001	-0,002

NOTE 27 **Autres informations**

- **Rémunération des organes de direction**

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction s'établit à 141 K€ (hors charges sociales, engagements de retraite et actions gratuites) selon détails ci-dessous :

K€	Décembre 2025	Décembre 2024
Salaires bruts versés	141	174
Avantages en nature	-	3
Refacturations	-	57
Total rémunération des organes de direction	141	233

- **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau se décompose comme suit :

Exercice Auditeur	Année 2025				Année 2024			
	Deloitte K€	S3C et Crowe Avvens K€	In Extenso K€	Ariane Audit K€	Deloitte K€	S3C et Crowe Avvens K€	Ariane Audit K€	In Extenso K€
Honoraires au titre du contrôle légal des comptes		39	8	4	6	31	5	8
Honoraires facturés au titre des SAAC					3			
Total honoraires des commissaires aux comptes	-	39	8	4	9	31	5	8

NOTE 28 Risques

- **Risques de marché (liquidité, crédit, taux et actions)**

Le Groupe évolue dans un environnement caractérisé par des cycles de développement longs et une forte intensité capitalistique. Dans ce contexte, les principaux risques identifiés sont :

- la capacité à transformer les partenariats en revenus récurrents,
- la dépendance à des financements externes,
- et la vitesse de pénétration commerciale des innovations développées.

En réponse, le Groupe met en œuvre une stratégie combinant :

Optimisation de la trésorerie

Le Groupe poursuit une gestion attentive de ses flux de trésorerie et de ses dépenses. Les dépenses non essentielles ont été identifiées et réduites lorsque cela a été possible. Le Groupe examine également régulièrement ses engagements contractuels afin d'optimiser ses conditions de paiement et sa structure de coûts.

Diversification des sources de financement

Le Groupe privilégie une diversification de ses sources de financement afin de limiter sa dépendance aux marchés boursiers. Des discussions sont régulièrement menées avec des investisseurs privés, partenaires industriels et organismes de financement publics afin de soutenir les activités des filiales.

Recherche de partenariats industriels

Le Groupe travaille activement à la conclusion de partenariats industriels et commerciaux susceptibles d'accélérer la mise sur le marché de certaines technologies développées par ses filiales, notamment dans le domaine du diagnostic in vitro. Ces partenariats pourraient permettre de générer des revenus récurrents et d'améliorer la visibilité financière du Groupe.

Communication avec les partenaires financiers

Le Groupe maintient un dialogue régulier avec ses partenaires financiers et ses créanciers afin de sécuriser les conditions de financement existantes et d'adapter, si nécessaire, les modalités de remboursement de certaines dettes.

Création de valeur à moyen et long terme

Le Groupe poursuit sa stratégie de développement visant à valoriser les technologies détenues par ses filiales, notamment dans les domaines de la recherche pharmaceutique, du diagnostic et des technologies biomédicales. L'objectif est de renforcer la création de valeur à moyen et long terme pour les actionnaires.

- **Risques opérationnels**

Risque de dépendance à certains clients

Certaines activités du Groupe reposent sur des contrats avec un nombre limité de clients industriels. Dans ce contexte, un retard de paiement, une réduction des commandes ou la défaillance d'un client pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats et les flux de trésorerie du Groupe.

Afin de limiter ce risque, le Groupe met en place une politique de suivi de solvabilité de ses clients et privilégie, lorsque cela est possible, des conditions contractuelles incluant le versement d'acomptes à la commande.

À la date de clôture, le Groupe n'a pas connaissance d'éléments remettant en cause la solvabilité de ses principaux clients.

Risque de dépendance à certains fournisseurs et partenaires industriels

Certaines activités du Groupe reposent sur des partenaires industriels ou fournisseurs spécialisés, notamment pour la production ou la fourniture de composants nécessaires aux activités de recherche ou de développement. La défaillance, la dégradation de la qualité des prestations ou la rupture des relations contractuelles avec l'un de ces partenaires pourrait entraîner des perturbations opérationnelles, des retards dans les projets ou des coûts supplémentaires.

Afin de limiter ce risque, le Groupe :

- procède régulièrement à l'évaluation de ses fournisseurs stratégiques ;
- identifie, lorsque cela est possible, des alternatives techniques ou industrielles ;
- anticipe ses besoins d'approvisionnement pour les projets identifiés comme critiques.

Toutefois, malgré ces mesures, certaines perturbations dans la chaîne d'approvisionnement pourraient avoir un impact sur l'activité du Groupe.

Risque lié à la capacité de développement commercial des filiales

Le modèle du Groupe repose en partie sur la valorisation de technologies développées par ses filiales, notamment Inoviem Scientific, PIMS Technology et B Cell Design.

Le développement commercial de ces technologies peut nécessiter des cycles de négociation longs avec des partenaires industriels ou des clients grands comptes. Tout retard dans la conclusion de partenariats ou dans l'adoption des technologies pourrait impacter le rythme de génération de revenus et la situation financière du Groupe.

- **Risques financiers**

Risque de liquidité

Le Groupe fait face à un risque de liquidité significatif compte tenu de son niveau de trésorerie et de ses pertes opérationnelles. La capacité du Groupe à poursuivre ses activités dépend de sa faculté à sécuriser de nouveaux financements et à atteindre un niveau de revenus suffisant.

Risques liés à certains litiges ou créances potentielles

N/A

**Crowe
Avvens Audit**
Immeuble le Saphir
14, quai du Commerce
CP 113
69266 LYON CEDEX 09

S3C Gestion

51, rue Deleuvre
69004 LYON

ATON

S.A. au capital de 8 281 182,45€

**850, boulevard Sébastien Brant
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
R.C.S. STRASBOURG : 415 121 854**

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ATON

S.A. au capital de 8 281 182.45 €

850, boulevard Sébastien Brant

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

R.C.S. Strasbourg : 415 121 854

A l'Assemblée Générale de la société ATON,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ATON, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Engagements donnés » de l'annexe des comptes annuels.

3. Observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables – Changement de méthodes » de l'annexe relative à l'application du règlement ANC n°2022-06, constituant un changement de méthode comptable.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note Immobilisations financières du paragraphe "Règles et méthodes comptables" de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité. Nous avons notamment été amenés à revoir et analyser les perspectives de rentabilité des filiales concernées et la réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la Direction Générale.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou de droit de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Lyon, le 30 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

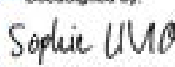
Avvens Audit
Membre de Crowe Global

Romuald COLAS

Signed by:

FDAP3FT4BC88411...

Sophie LIVIO

DocuSigned by:

2E9A15AE9CE0481...

S3C Gestion

Bruno DEBRUN

DocuSigned by:

FCB422442868456...

Annexe

Description détaillée des responsabilités des Commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les Commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude, ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

SA ATON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	
	brute	amort. & dépréc.	nette		% de l'actif	% de l'actif
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement				10,64		13,60
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	2 485 879,03	2 264 812,39	221 066,64		282 310,87	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes				0,05		0,22
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	76 215,67	76 215,34	0,33		2 918,71	
Autres immobilisations corporelles	1 583,33	539,51	1 043,82		1 571,60	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				77,00		77,06
Participations	7 878 482,79	11 278 482,79	-3 400 000,00		-3 400 000,00	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés	5 000 000,00		5 000 000,00		5 000 000,00	
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	15 442 160,82	13 620 050,03	1 822 110,79	87,69	1 886 801,18	90,87
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				6,03		5,02
Créances Clients et comptes ratt.	184 061,28	156 470,00	27 591,28		30 642,83	
Autres créances	5 685 575,22	5 587 822,80	97 752,42		73 545,25	
Charges constatées d'avance	5 374,98		5 374,98		3 658,31	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	124 989,14		124 989,14	6,02	81 779,26	3,94
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	6 000 000,62	5 744 292,80	255 707,82	12,31	189 625,65	9,13
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (II + III + IV + V + VI)	21 442 161,44	19 364 342,83	2 077 818,61	100	2 076 426,83	100

(2) Dont à moins d'un an

5 875 011,48



BILAN PASSIF

SA ATON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 8 281 182,45)	8 281 182,45	398,55	8 000 680,17	385,31
Primes d'émission, de fusion, d'apport	11 924 773,43	573,91	11 992 775,71	577,57
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-20 053 616,43	-965,13	-20 541 416,15	-989,27
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-235 214,51	-11,32	487 799,72	23,49
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	-82 875,06	-3,99	-60 160,55	-2,90
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles	1 622 498,00	78,09	1 684 998,00	81,15
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	150 000,00	7,22		
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	273 761,51	13,18	337 696,29	16,26
Dettes fiscales et sociales	24 067,13	1,16	26 172,85	1,26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	90 367,03	4,35	87 720,24	4,22
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	2 160 693,67	103,99	2 136 587,38	102,90
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	2 077 818,61	100	2 076 426,83	100

(1) Dont à moins d'un an

2 160 693,67



COMPTE DE RÉSULTAT

SA AFDN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
				en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue			9 050,17	-9 050,17	-100,00
Montant net du chiffre d'affaires			9 050,17	-9 050,17	-100,00
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions			2 000,06	-2 000,06	-100,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Autres produits		52 939,43	318,05	52 621,38	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)	52 939,43	11 368,28	41 571,15	365,68
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres appro.					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		207 450,43	320 180,45	-112 730,02	-35,21
Impôts, taxes et versements assimilés		2 925,00	1 723,41	1 201,59	69,72
Salaires			61 302,70	-61 302,70	-100,00
Cotisations sociales			21 605,04	-21 605,04	-100,00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		64 690,39	71 360,28	-6 669,89	-9,35
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			113 937,73	-113 937,73	-100,00
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Autres charges		7 542,93	4 337,03	3 205,90	73,92
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	282 608,75	594 446,64	-311 837,89	-52,46
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	-229 669,32	-583 078,36	353 409,04	60,61
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés		125,50		125,50	
Reprises sur dépréciations et provisions			1 600 000,00	-1 600 000,00	-100,00
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(V)	125,50	1 600 000,00	-1 599 874,50	-99,99



COMPTE DE RÉSULTAT

SA ATON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
				en valeur	en %
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		5 670,69	206 235,91	-200 565,22	-97,25
Différences négatives de change			323,55	-323,55	-100,00
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(VI)	5 670,69	206 559,46	-200 888,77	-97,25
2-RÉSULTAT FINANCIER	(V-VI)	-5 545,19	1 393 440,54	-1 398 985,73	-100,40
3-RÉSULTAT COURANT avant Impôts	(I-II+III-IV+V-VI)	-235 214,51	810 362,18	-1 045 576,69	-129,03
Produits exceptionnels	(VII)		2 542,96	-2 542,96	-100,00
Charges exceptionnelles	(VIII)		325 105,42	-325 105,42	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII-VIII)		-322 562,46	322 562,46	100,00
Participation des salariés aux résultats	(IX)				
Impôts sur les bénéfices	(X)				
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V+VII)	53 064,93	1 613 911,24	-1 560 846,31	-96,71
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX+X)	288 279,44	1 126 111,52	-837 832,08	-74,40
BÉNÉFICE OU PERTE		-235 214,51	487 799,72	-723 014,23	-148,22

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 2 077 818,61 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -235 214,51 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 31/01/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Dans le cadre de sa restructuration financière engagée en 2023, les créances de la société ont été converties en actions, à travers la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires. Cette augmentation de capital par compensation de créances réduit considérablement l'endettement de la société, et lui permet désormais de se concentrer pleinement sur le développement de ses activités et sa croissance future.

En 2025, le capital social a été augmenté, dans le cadre du contrat d'émission BEORA, signé le 19 mars 2021, par conversion de 85 ORA, en émission de 28 050 228 actions nouvelles de valeur nominale de 0,01 euro.

À la suite de cette augmentation de capital, le capital social de la société s'élève à 8 281 182,45€, divisé en 828 118 245 actions d'une valeur nominale de 0,01 €.

Le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général. L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

La première application du règlement ANC n°2022-06 constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions du règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1 :

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans les postes Immobilisations en cours,
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes.
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements)
- Les produits et charges exceptionnelles sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N :

. Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virée au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

. Suppression de la technique de transfert de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursement d'assurance.

. Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les brevets et demandes de brevets développés en interne par Hybrigénics ne sont pas immobilisés.

Le poste "licences Inecalcitol" d'un montant brut de 2100 K€ est composé des versements effectués en contrepartie du droit d'utiliser, de développer et de commercialiser la molécule de l'inecalcitol.

La société a effectué un paiement initial de 1 millions d'Euros à la signature des contrats avec ses partenaires, la société Theramex et l'Université de Louvain, en novembre 2005. Ce paiement initial est assorti de paiements conditionnels (milestones) dont la réalisation est subordonné au franchissement des différentes phases du développement du médicament. Au 31 décembre 2008, deux milestones de 550 K€ chacun ont été comptabilisés, correspondant à l'entrée en phase clinique 1 en décembre 2006 et à l'entrée en phase clinique 2 en novembre 2007 de l'inecalcitol.

Depuis le 31/12/2018, compte-tenu de l'arrêt de l'activité de la société, les licences sont totalement amorties.

Au 30/12/2022, la société Hybrigénics a acquis une licence d'Inoviem pour des travaux sur les aortes.

En 2023, la société Hybrigénics a créé la marque ATON, pour un nouveau nom commercial, marquant l'aboutissement d'une transformation de sa vision et de sa stratégie.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions	25,00	
Installations techniques	10,00	
Matériels outillages et industriels	5,00	
Matériels outillages	5,00	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Traitement des participations et autres titres**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

À chaque clôture, ils font l'objet d'une évaluation à la valeur d'utilité, déterminée en fonction de critères objectifs, notamment :

- les capitaux propres de la société détenue,
- les perspectives de rentabilité et de développement,
- et tout événement post-clôture susceptible d'en affecter la valeur.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

SA ATON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	2 485 879,03		
TOTAL	2 485 879,03		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	76 215,67		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	1 583,33		
TOTAL	77 799,00		
Immobilisations financières			
Autres participations	7 878 482,79		
Autres titres immobilisés	5 000 000,00		
TOTAL	12 878 482,79		
TOTAL GENERAL	15 442 160,82		

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			2 485 879,03	
TOTAL			2 485 879,03	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			76 215,67	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			1 583,33	
TOTAL			77 799,00	
Immobilisations financières				
Autres participations			7 878 482,79	
Autres titres immobilisés			5 000 000,00	
TOTAL			12 878 482,79	
TOTAL GENERAL			15 442 160,82	

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



ETAT DES AMORTISSEMENTS

SA ATON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			2 203 568,16	61 244,23		2 264 812,39
TOTAL			2 203 568,16	61 244,23		2 264 812,39
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			73 296,96	2 918,38		76 215,34
Matériel de bureau, informatique			11,73	527,78		539,51
TOTAL			73 308,69	3 446,16		76 754,85
TOTAL GENERAL			2 276 876,85	64 690,39		2 341 567,24

	Dotations de l'exercice	réévaluation	Ventilation		dotations except.
			mode linéaire	autre mode	
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	61 244,23				
TOTAL	61 244,23				
Immobilisations corporelles					
Inst. tech., matériels et outillages industriels	2 918,38				
Matériel de bureau, informatique & mobilier	527,78				
TOTAL	3 446,16				
TOTAL GENERAL	64 690,39				

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

La société ATON a procédé à plusieurs dépréciations sur ses filiales :

- Dépréciation à 100% des titres Stemcis pour un montant de 4 791 298 €
- Dépréciation à 48% des titres Inoviem pour un montant de 1 487 184 €
- Dépréciation à 100% des bons de souscriptions d'actions d'Inoviem pour un montant de 5 000 000 €
- Dépréciation à 100% du compte courant de Stemcis pour un montant de 5 332 868.92 €.

La dépréciation sur la filiale Stemcis ne change pas car la société est en liquidation.

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Immobilisations financières				
Titres de participation	6 278 482,79			6 278 482,79
Autres immobilisations financières	5 000 000,00			5 000 000,00
TOTAL	11 278 482,79			11 278 482,79
Sur comptes clients	156 470,00			156 470,00
Autres provisions pour dépréciation	5 587 822,80			5 587 822,80
TOTAL GÉNÉRAL	17 022 775,59			17 022 775,59



FILIALES ET PARTICIPATIONS

SA ATON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Brute		Nette		Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			de titres détenus (4)	de titres détenus (4)	de titres détenus (4)	de titres détenus (4)				
Filiales et participations										

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)

STEMCIS - 2 RUE MAXIME RIVIERE 97492 SAINTE CLOTILDE - 1 380 300,00 100,00 504934050

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)

INOVIEM SCIENTIFIC - 850 Bld Sébastien Brant 67400 ILLKIRCH - 15 789,00 96,74 3 087 184,79 1 487 184,79
GRAFFENSTADEN - 535375588

B. TOTAL DES PARTICIPATIONS

3 087 184,79

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.

(2) Dans la monnaie locale d'opération.

(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.

(4) En euros.

(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.

(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.

(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes, le préciser dans la colonne «

Observations ».



ETAT DES CRÉANCES

SA ATON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	184 061,28	184 061,28	
Taxe sur la valeur ajoutée	45 626,92	45 626,92	
Groupe et associés (2)	5 587 948,30	5 587 948,30	
Débiteurs divers	52 000,00	52 000,00	
Charges constatées d'avance	5 374,98	5 374,98	
TOTAL	5 875 011,48	5 875 011,48	



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

SA ATOM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	5 374,98
TOTAL	5 374,98



CAPITAL SOCIAL

SA ATON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	800 068 017,00	0,01
Titres émis pendant l'exercice	28 050 228,00	0,01
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	828 118 245,00	0,01



ETAT DU TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT

SA ATON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant
Origines	
Report à nouveau de l'exercice précédent	-20 541 416,00
Résultat de l'exercice précédent	487 799,72
TOTAL	-20 053 616,28
Affectations	
Report à nouveau	-20 053 616,00
TOTAL	-20 053 616,00



TABLEAU VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

SA ATON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	8 000 680,1			280 502,28				8 281 182,4
Primes d'émission, de fusion, d'apport	11 992 775,						-68 002,28	11 924 773,
Report à nouveau	-20 541 416	487 799,72						-20 053 616
Résultat de l'exercice	487 799,72	-487 799,72				-235 214,51		-235 214,51
TOTAL	-60 160,55			280 502,28		-235 214,5	-68 002,28	-82 875,06



ETAT DES PROVISIONS

SA ATON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations titres de participation	6 278 482,79			6 278 482,79
Sur immobilisations autres immobs financières	5 000 000,00			5 000 000,00
Sur comptes clients	156 470,00			156 470,00
Autres provisions pour dépréciation	5 587 822,80			5 587 822,80
TOTAL	17 022 775,59			17 022 775,59
TOTAL GÉNÉRAL	17 022 775,59			17 022 775,59



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SA ATON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	1 622 498,00	1 622 498,00		
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	150 000,00	150 000,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	273 761,51	273 761,51		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	154,01	154,01		
Taxe sur la valeur ajoutée	23 028,18	23 028,18		
Autres impôts et taxes assimilées	884,94	884,94		
Groupes et associés (2)	90 367,03	90 367,03		
TOTAL	2 160 693,67	2 160 693,67		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 000,00			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	212 500,00			



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

SA ATON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 600,00
Dettes fiscales et sociales	1 038,95
Autres dettes	3 922,31
TOTAL	47 561,26



ENGAGEMENTS

SA ATON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS DONNÉS

Engagements conditionnels

Dans le cadre de l'acquisition des licences Inecalcitol en novembre 2005, la société s'est engagée à effectuer des paiements futurs conditionnels, dont l'exigibilité sera fonction d'un franchissement des différentes phases des développement et du succès de la commercialisation d'un médicament issu de la molécule ; Le solde de ces paiements conditionnels au 30 juin 2021 s'élève à 1 900K€.

Par ailleurs, le contrat d'acquisition des titres des licences inecalcitol, toujours effectif au 31 décembre 2021, prévoit le paiement par ATON de royalties à hauteur de 3% des ventes futures de médicaments, ce qui paraît peu probable à ce stade.

Autres engagements :

- le compte titres détenu par ATON dans le capital de Stemcis est nanti à hauteur de 80% au profit d'un établissement bancaire prêteur de la société Stemcis.
- La société apporte son soutien financier à sa filiale INOVIEM jusqu'à l'AG d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2026.

Aton a obtenu le soutien d'un de ses actionnaires principales au titre de l'exercice 2026 permettant si nécessaire de faire face à ses engagements financiers et poursuivre son activité jusqu'à cette date.

LITIGES

Un litige est actuellement en cours au niveau de la société ATON. A ce jour, au regard des échanges avec les conseils de la société, aucune provision n'a été comptabilisée.

Crowe
Avvens Audit
Immeuble le Saphir
14, quai du Commerce
CP 113
69266 LYON CEDEX 09

S3C Gestion

51, rue Deleuvre
69004 LYON

ATON

S.A. au capital de 8 281 182.45€

850, boulevard Sébastien Brant
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
R.C.S. STRASBOURG : 415 121 854

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

ATON

S.A. au capital de 8 281 182.45 €

850, boulevard Sébastien Brant

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

R.C.S. Strasbourg : 415 121 854

A l'Assemblée Générale de la société ATON,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ATON, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 14 « Autres engagements hors bilan – Engagement de soutien des actionnaires » de l'annexe des comptes consolidés.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.


Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Lyon, le 30 avril 2026

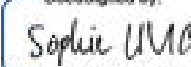
Les Commissaires aux comptes

Avvens Audit
Membre de Crowe Global

Romuald COLAS

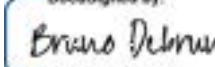
Signed by:

F0AF3FF4BC85411...

Sophie LIVIO

DocuSigned by:

2E0A15AE9CE0481...

S3C Gestion

Bruno DEBRUN

DocuSigned by:

FCB422442B68456...

Annexe

Description détaillée des responsabilités des Commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les Commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▣ ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▣ ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▣ ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▣ ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude, ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▣ ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▣ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

GROUPE ATON

Etats financiers au 31 décembre 2025

- Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2025 et annexes
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

1 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

1.1 EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

Activités

Le Groupe ATON poursuit en 2025 sa transformation stratégique en plateforme intégrée dédiée aux sciences de la vie, articulée autour de trois actifs principaux : Inoviem Scientific, PIMS Technology et B Cell Design. Dans un contexte de contraintes financières, le Groupe a concentré ses ressources sur les activités présentant le plus fort potentiel de création de valeur à moyen terme.

Autres informations

Renforcement de la structure financière et amélioration de la performance opérationnelle

Dans un environnement de financement toujours sélectif pour les sociétés de biotechnologie, le Groupe a poursuivi ses efforts de rationalisation et d'optimisation de sa structure de coûts. L'encaissement des crédits d'impôt recherche d'Inoviem Scientific a permis de soutenir ponctuellement la trésorerie, tandis que des mesures structurelles ont été engagées afin de réduire la consommation de cash.

Repositionnement stratégique et communication financière du Groupe

Au second semestre, ATON a engagé une évolution de sa communication financière visant à mieux refléter le potentiel de ses actifs et à renforcer sa visibilité auprès des investisseurs et partenaires industriels. Cette démarche s'inscrit dans une perspective de préparation à des opérations de financement et de partenariats structurants.

Dans ce cadre, Le Groupe indiquait disposer d'une trésorerie de 0,7 M€ au 31 août 2025. Cette situation reste contrainte et nécessite la poursuite d'actions visant à sécuriser des financements complémentaires et à améliorer la génération de revenus.

Avancées stratégiques au sein des participations

Au sein des participations, plusieurs avancées structurantes ont été réalisées :

B Cell Design a conclu un partenariat stratégique avec Logical Biological, ouvrant l'accès à des marchés internationaux dans le domaine des matériaux biologiques "disease state". Ce partenariat constitue une première étape vers la mise en place de revenus récurrents à travers des modèles de distribution ou de licensing.

PIMS Technology a obtenu un financement de 500 K€ de Bpifrance, validant le potentiel industriel de sa plateforme PIMS® Q8 et soutenant son passage à une phase de déploiement commercial.

Inoviem Scientific a renforcé son positionnement sur les services précliniques avancés en nouant un partenariat avec ABC Bioply AG, visant à développer des modèles 3D humanisés à forte valeur ajoutée.

Ces avancées confirment la pertinence du positionnement du Groupe sur des niches technologiques différenciantes.

Renforcement de la visibilité scientifique et commerciale

Dans le même temps, la communication institutionnelle et les publications LinkedIn du Groupe et de ses filiales ont confirmé une montée en puissance de la visibilité commerciale et scientifique des actifs. Cette dynamique s'est notamment illustrée par la participation d'ATON au European MidCap Event 2025, par la présence d'Inoviem Scientific au congrès ESMO Congress à Berlin, ainsi que par les avancées industrielles et qualité de B Cell Design, notamment la mise à niveau de ses installations de production dans un cadre aligné sur les exigences de la norme ISO 9001.

Liquidation de la filiale Stemcis déficitaire

La liquidation judiciaire de la filiale Stemcis déficitaire est toujours en cours.

Cette décision a constitué une opportunité pour le Groupe de concentrer ses ressources opérationnelles sur des activités à plus forte valeur ajoutée et de libérer des ressources financières pour investir dans des secteurs plus prometteurs et rentables.

1.2 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 661 K€ contre 614 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024.

Le résultat opérationnel s'élève à -877 K€ contre -1 378 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024.

Le résultat financier s'élève à -56 K€ contre -256 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024.

Les comptes consolidés annuels du groupe Aton se soldent par une perte de -1 003 K€ contre une perte de -1 102 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'évolution des résultats traduit une phase de transition du Groupe, caractérisée par :

- une amélioration relative de la performance opérationnelle liée aux actions de rationalisation,
- un niveau de pertes encore significatif, reflet d'investissements nécessaires au développement des activités,
- et une base de revenus en progression, mais encore insuffisante pour atteindre l'équilibre.

Dans ce contexte, la priorité du Groupe reste l'accélération du développement commercial de ses filiales et la structuration de sources de revenus récurrents.

L'effectif moyen sur la période s'élève à 4 salariés, contre 9 au titre de l'exercice 2024.

1.3 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DECEMBRE 2025

Renforcement de la gouvernance du Groupe

Postérieurement à la clôture de l'exercice 2025, ATON a annoncé, le 18 février 2026, la nomination de Hadrien Lanvin en qualité de Directeur général délégué. Hadrien Lanvin était administrateur de la Société depuis décembre 2023 et dispose d'une expérience dans l'accompagnement stratégique et financier d'entreprises innovantes. Cette nomination vise à renforcer la gouvernance exécutive du Groupe et à soutenir la mise en œuvre de sa stratégie de développement.

1.4 FACTEURS DE RISQUES

Les risques et incertitudes pesant sur l'activité pour les mois à venir sont présentés en note 28 des annexes aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2025.

1.5 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées se font à des conditions normales de marché. Aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période.

2 COMPTES ANNUELS CONSOLIDES

2.1 ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE

en K€	Notes	Décembre 2025	Décembre 2024
Immobilisations incorporelles	Note 3	1 112	1 382
Ecart d'acquisition	Note 3	-	-
Immobilisations corporelles	Note 4	3 465	3 593
Titres mis en équivalence	Note 5	43	112
Autres actifs financiers	Note 6	13	13
Actifs non-courants		4 633	5 100
Stocks et en-cours	Note 7	-	-
Clients et autres débiteurs	Note 8	485	326
Créances d'impôt	Note 9	217	898
Autres actifs courants	Note 9	17	43
Disponibilités	Note 10	455	84
Actifs courants		1 174	1 351
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		-	-
Total Actif		5 807	6 451

en K€	Notes	Décembre 2025	Décembre 2024
Capital		8 281	8 001
Primes liées au capital		11 925	11 993
Autres réserves		-10	-6
Résultats accumulés		-20 159	-19 197
Capitaux propres, part du groupe		37	791
Intérêts minoritaires		347	388
Capitaux propres		384	1 179
Emprunts et dettes financières	Note 11	2 657	2 343
Engagements envers le personnel	Note 12	12	6
Autres provisions	Note 12	0	-
Passifs non courants		2 669	2 350
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	Note 11	2 295	2 310
Provisions (part à moins d'un an)	Note 12	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 13	421	540
Autres passifs courants	Note 13	38	72
Passifs courants		2 754	2 923
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		-	-
Total Passif		5 807	6 451

en K€	Notes	Décembre 2025	Décembre 2024
Chiffre d'affaires	Note 15	661	614
Autres produits de l'activité	Note 16	53	0
Achats consommés	Note 17	-170	-123
Charges externes	Note 18	-426	-608
Charges de personnel	Note 19	-434	-478
Impôts et taxes	Note 20	-8	-12
Dotations aux amortissements	Note 21	-701	-794
Dotations et reprises provisions d'exploitation	Note 21	-63	-124
Autres produits et charges d'exploitation	Note 20	210	147
Résultat opérationnel courant		-877	-1 378
Résultat sur cession de participations consolidées	Note 22	-	-275
Autres produits et charges opérationnels non courant	Note 22	1	839
Résultat opérationnel		-877	-815
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	Note 23	12	-
Coût de l'endettement financier brut	Note 23	-68	-256
Coût de l'endettement financier net		-56	-256
Autres produits et charges financiers	Note 23	-1	-1
Résultat avant impôt		-934	-1 072
Impôts sur les bénéfices	Note 24	-	-
Résultat après impôt		-934	-1 072
Résultat des MEE		-69	-30
Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-
Résultat net total		-1 003	-1 102
Part du groupe		-962	-1 101
Part des minoritaires		-41	-1
Résultat par action	Note 26	-0,001	-0,002
Résultat dilué par action	Note 26	-0,001	-0,002

2.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL

en K€	Décembre 2025	Décembre 2024
Résultat net consolidé de l'exercice	-1 003	-1 102
Écarts de conversion	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	-
Réévaluation des actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI (dette)	-	-
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net	-	-
Réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Écarts actuariels sur engagements de retraite	-	-
Variations de juste valeur des instruments de capitaux propres désignés à la JV par OCI	-5	-6
Éléments qui ne sont pas recyclables ultérieurement en résultat net	-5	-6
Etat du résultat global	-1 007	-1 108
Dont part du groupe	-966	-1 107
Dont part des intérêts minoritaires	-41	-1

2.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

K€	Capital social	Primes liées / Actions émises	OCI	Résultats accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2024.12	3 831	12 024	-	-17 952	-2 097	229	-1 069
Résultat global			-6	-1 101	-1 107	-1	-1 108
Augmentation de capital	4 169	-31			4 138		4 138
Variation de périmètre				-144	-144	161	17
Autres variations							
Situation à la clôture de l'exercice 2024.12	8 001	11 993	-6	-19 197	791	387,760	1 179
Résultat global			-5	-962	-966	-41	-1 007
Augmentation de capital	281	-68			212		212
Variation de périmètre							
Autres variations				0	0	0	0
Situation à la clôture de l'exercice 2025.12	8 281	11 925	-10	-20 159	37	347	384

L'augmentation du capital social de 281 K€ et la diminution de la prime liée au capital de -68 K€ résultent des conversions BEORA.

2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

en K€	Décembre 2025	Décembre 2024
Résultat net total consolidé	-1 003	-1 102
Elim. du résultat des mises en équivalence	69	30
Elim. des amortissements et provisions	774	177
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-1	256
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-160	-640
Elim. de la charge (produit) d'impôt	-	-
Elim. du coût de l'endettement financier net	56	256
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-104	-383
Variation des stocks	-	-
Variation des créances clients	-141	1 244
Variation des dettes fournisseurs	-141	-159
Reclassement crédit d'impôt recherche en subvention d'exploitation	-166	-191
Impôts payés	947	0
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	394	510
Incidence des variations de périmètre	-	20
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-252	-482
Acquisition d'actifs financiers	-	-
Variation des prêts et avances consentis	8	2
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	22
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-244	-438
Augmentation de capital	-	-
Emission d'emprunts	650	721
Remboursement d'emprunts	-646	-625
Intérêts financiers nets versés	-56	-256
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-51	-160
Variation de la trésorerie	99	-88
Trésorerie d'ouverture	-2	88
Trésorerie de clôture	97	-2

2.5 ANNEXE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Déclaration de conformité :

Au 31 décembre 2025, les états financiers consolidés du Groupe Aton ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, IAS (International Accounting Standards), complétées des interprétations formulées par les Comités SIC et IFRIC, approuvées par l'Union Européenne et applicables à cette date. Au 31 décembre 2025, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'UE.

Les comptes présentent en milliers d'euros (sauf mention contraire) :

- L'état de la situation financière
- L'Etat du résultat global
- Le tableau de variation des capitaux propres
- Le tableau des flux de trésorerie
- L'annexe

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2024.

NOTE 1 Principes comptables

Information générale et déclaration de conformité avec les normes IFRS

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des normes comptables internationales IFRS de l'IASB telles qu'adoptées au 31 décembre 2025 dans l'Union Européenne. Les présents comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société Aton en date du 27 avril 2026. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale, au plus tard le 30 juin 2026. Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'Euros sauf mention contraire.

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations disponibles sur le site de l'Union européenne : https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Les comptes consolidés suivent les mêmes règles et méthodes comptables que celles adoptées pour les comptes consolidés établis au 31 décembre 2024, à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 et qui n'avaient pas été anticipés par le Groupe :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IAS 21 The effects of changes in foreign exchange rates: Lack of Exchangeability	01/01/2025	01/01/2025

Nouvelles normes et interprétations publiées par l'IASB mais dont l'application n'est pas encore obligatoire

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2025 :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IFRS 9 and IFRS 7 Contracts Referencing Nature-dependent Electricity	01/01/2026	01/01/2026
2	Amendments to the Classification and Measurement of Financial Instruments (Amendments to IFRS 9 Financial Instruments and IFRS 7 Financial Instruments: Disclosures)	01/01/2026	01/01/2026
3	Annual improvements to IFRS—Volume 11	01/01/2026	01/01/2026
3.1	Amendments to IFRS 1 First-time Adoption of International Financial Reporting Standards		
3.2	Amendments to IFRS 7 Financial Instruments: Disclosures		
3.3	Amendments to IFRS 9 Financial Instruments		
3.4	Amendments to IFRS 10 Consolidated Financial Statements		
3.5	Amendments to IAS 7 Statement of Cash Flows		
4	IFRS 18 Presentation and Disclosure in Financial Statements	01/01/2027	NC*
5	IFRS 19 Subsidiaries without Public Accountability: Disclosures	01/01/2027	NC*
6	Amendments to IFRS 19 Subsidiaries without Public Accountability: Disclosures	01/01/2027	NC*
7	Amendments to IAS 21 The Effects of Changes in Foreign Exchange Rates: Translation to a Hyperinflationary Presentation Currency	01/01/2027	NC*
8	Disclosures about uncertainties in the Financial Statements	N/A	

(*) Homologation de ces textes par l'UE attendue avant leur date de première application telle que fixée par l'IASB

Le Groupe ne devrait pas être impacté de manière significative par l'application de ces normes.

Continuité d'exploitation

Dans la continuité des mesures engagées au cours des exercices précédents, le Groupe ATON a poursuivi en 2025 ses actions de rationalisation opérationnelle et de renforcement de sa structure financière afin de sécuriser la continuité d'exploitation. À la suite des opérations de restructuration intervenues en 2024, notamment la conversion de la dette de Vatel Capital et l'entrée au capital de Fabrice Evangelista, le Groupe s'est concentré sur le développement de ses actifs stratégiques, en particulier Inoviem Scientific et B Cell Design.

Au cours de l'exercice 2025, les sociétés du Groupe ont engagé d'importantes mesures de réduction de leurs charges d'exploitation, notamment par l'automatisation de plusieurs processus de production et par la poursuite d'une stratégie de mutualisation des ressources et des infrastructures, incluant notamment l'optimisation de l'utilisation des bâtiments et des moyens techniques entre les différentes entités. Ces actions ont permis d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de réduire de manière significative la structure de coûts du Groupe.

À la date d'arrêté des comptes, la situation de trésorerie du Groupe demeure contrainte au regard de ses besoins de financement et de ses pertes opérationnelles.

La poursuite des activités repose sur la capacité du Groupe à :

- sécuriser des financements complémentaires (publics, privés ou industriels),
- convertir les avancées technologiques en revenus commerciaux,
- et maintenir une discipline stricte en matière de gestion des coûts.

Dans ce contexte, une incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la continuité d'exploitation ne peut être exclue. Néanmoins, compte tenu des actions engagées et des perspectives identifiées, les comptes ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur les provisions pour dépréciation des stocks, pour créances clients, pour retraites, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (note 3 & 4) ;
- Les provisions pour risques (note 12).

Les hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler dans le futur, différentes de la réalité.

Principes comptables et principes de consolidation

Méthodes de consolidation :

L'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation, contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, sont consolidées par intégration globale.

Conformément à la norme IAS 28, les titres mis en équivalence sont comptabilisés au coût d'acquisition. La valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

Élimination des transactions intragroupes :

Tous les soldes et transactions intragroupes, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Aton au 31 décembre 2025 intègrent les comptes des sociétés suivantes.

Société	2025			2024		
	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
ATON	100	100	Globale	100	100	Globale
B CELL DESIGN	12,12	11,69	Mise en équivalence	12,12	11,69	Mise en équivalence
INOVIM SCIENTIFIC	96,42	96,42	Globale	96,42	96,42	Globale
PIMS TECHNOLOGY	68,70	66,24	Globale	68,70	66,24	Globale

Sociétés exclues du périmètre : Stemcis en cours de liquidation

NOTE 2 Information sectorielle**Principe comptable**

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1^{er} janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le Groupe est structuré autour de deux pôles principaux :

- les services de recherche préclinique (Inoviem Scientific),
- le développement de biomatériaux et réactifs pour le diagnostic (B Cell Design).

L'activité de PIMS Technology, en phase de déploiement, est intégrée dans ces segments en raison de sa contribution encore limitée au chiffre d'affaires, mais constitue un relais de croissance identifié à moyen terme.

Information relative aux produits des activités ordinaires ventilés par zone géographique et aux actifs non courants

La ventilation effectuée du chiffre d'affaires par zone géographique correspond à la zone géographique d'origine du client, l'ensemble des moyens de production sont concentrés au siège du groupe à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN. La direction n'a par conséquent pas jugé pertinent de procéder à une ventilation des actifs employés ou du résultat d'exploitation par zone géographique, dans la mesure où ces indicateurs ne sont pas représentatifs de l'organisation effective du Groupe et ne sont pas suivis dans le cadre du reporting interne utilisé par la direction.

Un seul client du Groupe Aton contribue à plus de 10% du chiffre d'affaires du groupe sur l'exercice 2025.

NOTE 3 Immobilisations incorporelles et goodwill**Principe comptable****Frais de recherche et développement :**

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles quand l'ensemble des critères d'IAS 38 sont remplis, et notamment lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires, ...). Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée à 5 ans, à compter de la commercialisation des projets.

Goodwill

A la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût qui représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs.

Après la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. La dépréciation éventuelle d'un goodwill est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté.

En 2023, le Groupe Aton avait déprécié en totalité le goodwill rattaché à l'UGT Inoviem Scientific.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs à durée de vie déterminée sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation. Les valeurs comptables des actifs à durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de perte de valeur chaque année.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie, à laquelle il appartient, excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées, à l'exception des goodwill pour lesquels aucune reprise n'est autorisée.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation), si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill est considérée comme définitive.

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

en K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Clôture
Frais de recherche	1 884	203	-61		2 026
Frais de développement	-				-
Concessions, brevets & droits similaires	354				354
Logiciels	2 580				2 580
Marque	8				8
Immobilisations incorporelles en cours	-				-
Total immobilisations incorporelles	4 826	203	-61		4 968
Amt/dép. frais de rech.	-901			-310	-1 211
Amt/dép. frais développ.	-				-
Amt/dép. conc. brevets & dts similaires	-213			-15	-229
Amt/dép. logiciels	-2 324			-86	-2 410
Amt/dép. marques	-6			-1	-6
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	-3 443			-412	-3 856
Total valeur nette	1 383	203	-61	-412	1 113

NOTE 4 Immobilisations Corporelles**Principe comptable****Valeurs brutes et amortissements :**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaires sur la durée d'utilité de l'actif soit :

- | | |
|--|-------------|
| • Constructions | 10 à 33 ans |
| • Matériel et outillage industriel | 5 à 10 ans |
| • Agencements, aménagements, installations | 10 à 15 ans |
| • Matériel de transport | 1 à 4 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans |
| • Mobilier | 10 ans |

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs et passifs locatifs sont les suivantes :

a) Bail concernant les locaux

Durée : La durée retenue par le Groupe est la durée non résiliable prévue contractuellement, soit 9 ans. Un renouvellement pour une durée de 9 ans est prévu au contrat.

Taux d'actualisation : 1,5%, taux qu'aurait pu obtenir le Groupe pour un financement d'une durée et d'un montant similaire.

Amortissement sur 18 ans.

Sur l'exercice 2025, l'actif et la dette ont fait l'objet d'une réévaluation en application de l'indice de revalorisation des loyers.

b) Autres contrats de location

Durées : La durée retenue par le Groupe pour chaque contrat est la durée du contrat à la date de prise d'effet.

Taux d'actualisation : dernier taux obtenu par le Groupe pour un endettement bancaire sur une durée similaire, soit 1,15% en 2020 et 1,5% en 2022.

Amortissement sur la durée des contrats.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée) sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif, ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie, à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

en K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Rapprises de l'exercice	Clôture
Droits d'utilisation des actifs corporels	3 122	235	-22			3 335
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations tech, matériel & outillage	929	5				936
Matériel de bureau	15					15
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel informatique	47	1				48
Immobilisations corporelles en cours	1 509	42	-39			1 512
Autres immobilisations corporelles	145					145
Total immobilisations corporelles	5 767	284	-61	-	+	5 989
Am/dép droits d'utilisation des actifs corporels	-1 265			-288	22	-1 531
Am/dép matériel de bureau	-11			-1		-12
Am/dép matériel transport	-			-		-
Am/dép matériel informatique	-36			-8		-44
Am/dép constructions	-			-		-
Am/dép install tech, matériel & outil	-822			-60		-882
Am/dép autres immobilisations corp.	-39			-16		-56
Total am/dép immobilisations corporelles	-2 174	-	-	-373	22	-2 524
Total valeur nette	3 593	284	-61	-373	22	3 466

Les droits d'utilisations d'actifs corporels s'analysent comme suit :

en K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Rapprises de l'exercice	Clôture
Droits d'utilisation des constructions	1 811	235				2 046
Droits d'utilisation des installations techniques, matériel et outillage	1 289					1 289
Droits d'utilisation du matériel de transport	22		-22			-
Total valeurs brutes	3 122	235	-22	-	+	3 335
Droits d'utilisation des constructions	-281			-114		-395
Droits d'utilisation des installations techniques, matériel et outillage	-963			-174		-1 137
Droits d'utilisation du matériel de transport	-22			-1	22	-
Total amortissements et dépréciation	-1 265	-	-	-288	22	-1 531
Total valeur nette	1 857	235	-22	-382	22	1 803

Le montant de 235 K€, inscrit dans la rubrique « acquisitions », correspond à la réévaluation du bail commercial.

NOTE 5 Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence se décomposent comme suit :

en K€	Ouverture	Résultat	Augmentation de capital	Clôture
ATON	-			-
BCELL DESIGN	112	-69		43
INOVIEM SCIENTIFIC	-			-
PIMS TECHNOLOGY	-			-
Total titres mis en équivalence	112	-69	-	43

NOTE 6 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se décomposent comme suit :

en K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de Transferts	Clôture
Titres de participation	4 791				4 791
Autres créances ratt à des participat. - non courant	-				-
BSA INOVIEM	5 000				5 000
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	13				13
Total immobilisations financières	9 804				9 804
Dépréciation des titres de participation	-4 791				-4 791
Dépréciation BSA INOVIEM	-5 000				-5 000
Total dép. immobilisations financières	-9 791				-9 791
Total valeur nette	13				13

Les titres de participation concernent la société Stemcis, dépréciés à 100%.

NOTE 7 Stocks**Principe comptable**

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Le Groupe n'a pas de stock au 31 décembre 2025.

NOTE 8 Créances clients et autres débiteurs**Principe comptable**

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.

Le poste clients et autres débiteurs se décompose comme suit :

en K€	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Clôture
Clients et comptes rattachés	362	149		511
Factures à établir	-	15		15
Dép. clients et comptes rattachés	-180		-13	-194
Total créances clients	181	164	-13	332
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	9	-6		3
Créances sur personnel & org. sociaux	1			1
Créances fiscales - hors IS - courant	134	-37		97
Comptes courants groupe actif - courant	5 588	0		5 588
Autres créances - courant	1	52		53
Dép. comptes courants	-5 588			-5 588
Total autres débiteurs	145	8		154
Total créances clients et autres débiteurs	326	172	-13	486

Le poste « comptes courants groupe actif », d'un montant de 5 588 K€, correspond principalement à une créance sur la société Stemcis, actuellement en liquidation judiciaire. Cette créance a été intégralement dépréciée.

Cet événement s'inscrit dans la stratégie de recentrage du Groupe sur ses actifs les plus performants et à plus fort potentiel, et a conduit à une allocation plus ciblée des ressources financières.

Les créances clients et autres débiteurs ont une échéance inférieure à un an.

Les créances clients échues et non dépréciées se ventilent comme suit :

en K€	Décembre 2025	Décembre 2024
Depuis moins de 30 jours	-	-
Depuis 30 à 60 jours	-	-
Depuis 60 à 90 jours	-	-
Depuis 90 jours ou plus		33
Total des créances clients échues et non dépréciées		33

NOTE 9 Créances d'impôt et autres actifs courants

Ils se décomposent comme suit :

en K€	Ouverture	Mouvements	Reclassements	Clôture
Etat, impôt sur les bénéfices - courants	898	-681		217
Total créances d'impôt	898	-681	-	217
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	8	-8		0
Charges constatées d'avance	35	-18		17
Total autres actifs courants	43	-25	-	17
Total autres actifs courants	941	-706	-	234

Le montant de 217 K€ de créances d'impôt correspond au crédit d'impôt recherche de l'année 2025.

Les crédits d'impôt recherche relatifs aux exercices 2022 et 2023 d'Inoviem Scientific ont été perçus au cours de l'exercice 2025.

NOTE 10 Trésorerie

Principe comptable

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ».

en K€	Ouverture	Mouvements	Reclassements	Clôture
Disponibilités	84	370		455
Intérêts courus non échus <i>si dispo.</i>	-			-
Total disponibilités	84	370	-	455

NOTE 11 Passifs financiers

en K€	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Conversion en actions	Reclassements	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	747	500			-209	1 038
Passifs localifs - non courant	1 597	235			-212	1 619
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	-	-				-
Total dettes financières MLT	2 343	735			-421	2 657
Emprunts obligataires - courant	1 685	150		-212		1 622
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	247		-366		209	90
Passifs localifs - courant	289		-279		212	222
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	3					3
Concours bancaires (trésorerie passive)	85	273				357
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	1		-1			0
Total dettes financières CT	2 310	423	-647	-212	421	2 295
Total emprunts et dettes financières	4 653	1 157	-647	-212		4 953

À la clôture, les emprunts contractés auprès des établissements de crédit, pour un montant de 1 128 K€ à la clôture, concernent Inoviem Scientific et Pims Technology. Ils se composent :

- Des prêts innovation et développement contractés par auprès de la Bpifrance ;
- Des prêts garantis par l'état auprès de la Banque Populaire et de la BNP.

Les emprunts obligataires sont liés à un contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles. Le contrat a été signé le 20 décembre 2024 pour 72 mois.

Durant l'exercice 2025, le capital social a été augmenté de 281 K€ à la suite de la conversion d'obligations BEORA.

Les dettes financières non courantes ont une échéance comprise entre un et cinq ans.

NOTE 12 Provisions pour risques et charges**Principe comptable**

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Une dépréciation des créances clients est constituée, basée sur l'estimation des pertes de crédit attendues, conformément à IFRS 9. Une analyse du risque est effectuée de manière individuelle sur chaque créance.

en K€	Ouverture	Dotations de l'exercice	Rapports de l'exercice	OCI	Clôture
Engagements envers le personnel		6	1	5	12
Autres provisions pour risques - non courant	-				-
Autres provisions pour risques - courant	-				-
Total provisions pour risques		6	1	5	12

La provision pour indemnités de fin de carrière concerne la société Inoviem Scientific.

Un litige est actuellement en cours au niveau du Groupe. À ce jour, et au regard des échanges avec les conseils de la société, aucune provision n'a été comptabilisée.

Engagements de retraite

Le Groupe applique la norme IAS 19.

Le Groupe ne propose pas d'autres avantages postérieurs à l'emploi que les indemnités de départ à la retraite. Seules les indemnités de départ en retraite, qui relèvent du régime de prestation définie, font l'objet d'une évaluation. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Les hypothèses de calcul retenues au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65 à 67 ans
- Taux d'actualisation 4,10%
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Convention collective : Pharmacie
- Turnover : 13%
- Evolution des salaires : 1%

Une variation du taux d'actualisation de +/- 0,25% entrainerait une variation de la dette inférieure à 1 K€.

NOTE 13 Autres passifs

Au 31 décembre 2025, les autres passifs non courants sont constitués de :

en K€	Ouverture	Mouvements	Reclassements	Clôture
Dettes fournisseurs	275	-144		130
Factures non parvenues	71	0		72
Dettes sociales - courant	71	36		107
Dettes fiscales (hors IS et CVAE) - courant	111	1		111
Comptes courants groupe passifs - courant	0	0		0
Autres dettes - courant	12	-12		-
Total fournisseurs et autres comptes	540	-119	-	421
Clients - avances et acomptes reçus	50	-50		-
Clients - avoirs et RRR	-	10		10
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	22	6		28
Total autres passifs courants	72	-34	-	38
Total autres passifs	-612	-163	-	459

NOTE 14 Autres engagements hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

en K€	Décembre 2025	Décembre 2024
Cautions et garanties données	-	-
Cautions et garanties reçues	362	362
Nantissements	-	-
Autres	-	-
Total engagements hors bilan	362	362

Les engagements hors bilan concernent uniquement la société Inoviem Scientific.

Engagements de soutien des actionnaires

ATON a reçu des lettres d'engagement de soutien financier de la part de M. EVANGELISTA pour la holding, et du Groupe ANSEL pour sa filiale B Cell Design. Ces appuis formalisés renforcent la solidité financière du groupe et assurent sa capacité à faire face à d'éventuels besoins de financement.

NOTE 15 Chiffres d'affaires**Principe comptable**

Le Groupe applique IFRS 15.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même, ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Le poste est ventilé ainsi :

en K€	Décembre 2025	Décembre 2024
Production vendue de biens	-	-
Production vendue de services	565	521
Ventes de marchandises	-	-
Autres refacturations	96	93
Total chiffre d'affaires	661	614

NOTE 16 Autres produits de l'activité

Cette rubrique fait référence à des produits qui ne correspondent pas à la définition des autres éléments constitutifs des produits opérationnels.

Le poste est ventilé ainsi :

en K€	Décembre 2025	Décembre 2024
Autres produits	53	0
Total autres produits	53	0

Les autres produits correspondent au solde des dettes fournisseurs présentes.

NOTE 17 Achats consommés

Le poste est ventilé ainsi :

en K€	Décembre 2025	Décembre 2024
Achat matières premières, fournitures et autres approvisionnements	-16	-22
Variation stocks matières premières, fournitures et autres approvisionnements	-	-
Variation stocks de marchandises	-	-
Achat d'études	-55	-34
Achats non stockés de matières et fournitures	-99	-67
Achats de marchandises	-	-
Total achats consommés	-170	-123

NOTE 18 Charges externes

Le poste est ventilé ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Locations et charges locatives	-26	-60
Entretiens et réparations	-49	-114
Primes d'assurance	-26	-22
Etudes et recherches	-	-1
Divers	0	-
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-191	-244
Publicités	-24	-52
Transports	-8	-5
Déplacements, missions	-38	-29
Frais postaux	-3	-3
Services bancaires	-15	-11
Autres charges externes	-46	-67
Total charges externes	-426	-608

Au 31 décembre 2025, le poste « locations et charges locatives » s'élève à 26 K€. Certains contrats n'entrent pas dans le champ de la norme IFRS 16.

NOTE 19 Frais de personnel

Le poste est ventilé ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Rémunérations du personnel	-293	-314
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-135	-157
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-6	-7
Total charges de personnel	-434	-478

L'effectif moyen sur la période s'élève à 4 salariés, contre 9 au titre de l'exercice 2024.

NOTE 20 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent ainsi :

en K€	Décembre 2025	Décembre 2024
Subventions d'exploitation	178	205
Rep./dép. des créances (actif circulant)	50	-
Autres charges	-18	-59
Total autres produits et charges d'exploitation	210	147

Les subventions d'exploitation concernent principalement le reclassement du crédit d'impôt recherche comptabilisé dans les comptes d'Inoviem Scientific.

Les impôts et taxes se décomposent ainsi :

en K€	Décembre 2025	Décembre 2024
Impôts et taxes sur rémunérations	-4	-5
Autres impôts et taxes	-5	-7
Total impôts et taxes	-8	-12

NOTE 21 Dotations et provisions

Le poste est ventilé ainsi :

en K€	Décembre 2025	Décembre 2024
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-373	-405
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-328	-389
Dot./dép. des actifs circulants	-63	-124
Dot./dép des stocks mp et marchandises	-	-
Total dotations et provisions	-764	-918

NOTE 22 Autres produits et autres charges opérationnels

Principe comptable

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Le poste « Autres produits et charges opérationnels non courant » inclut les éléments répondant à la définition de la recommandation CNC 2009-R.03 :

- Les rubriques autres produits et charges opérationnels ne sont alimentées que dans la mesure où un événement majeur intervenu pendant la période est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ainsi ceux-ci sont en nombre très limités et de montants particulièrement significatifs ;
- Ces éléments doivent être précisément décrits (en montant et nature) dans une note annexe conformément à IAS 1.975 et présentés séparément lorsqu'ils sont matériels (IAS 1.85).

Les autres produits et autres charges opérationnels se décomposent ainsi :

en K€	Décembre 2025	Décembre 2024
VNC des titres conso cédés	-	-275
Total résultat sur cession de participations consolidées	-	-275
Produits de cession d'immo. corp.	-	22
Produits de cession d'autres éléments actif	1	-
Autres produits	-	1 074
Dot. excep. dép. actif circulant	-	-255
VNC des immo. corp. cédées	-	-2
Total autres produits et charges opérationnels	1	839
Total résultat opérationnel	1	563

NOTE 23 **Résultat financier**

Le poste est ventilé ainsi :

en K€	Décembre 2025	Décembre 2024
Revenus des équivalents de trésorerie	12	-
Charges d'intérêts sur emprunt	-68	-256
Total coût de l'endettement net	-56	-256
Autres produits financiers	0	-
Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés	9	0
Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées	-10	-1
Autres charges financières	0	0
Total autres produits et charges financiers	-1	-1
Résultat financier	-57	-257

NOTE 24 **Impôts – Preuve d'impôt****Principe comptable**

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture (25% en France en 2025). Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les actifs d'impôts ne sont pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. En effet, la probabilité de recouvrement a été estimée comme insuffisante.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Déficits reportables

Le groupe Aton dispose de déficits reportables pour un montant cumulé de 124 681 K€ au 31 décembre 2025. Les déficits reportables ne sont pas activés dans les comptes consolidés en l'absence de perspective de bénéfice à court terme.

Preuve d'impôt :

La preuve d'impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d'impôt théorique.

En K€	Décembre 2025	Décembre 2024
Résultat comptable avant impôt	-934	-1 072
Charge ou produit théorique d'impôt	233	268
Charge ou produit théorique réel	-	-
Ecart	233	268
Déficits non activés	-357	-313
Retraitements non fiscalisés	82	-2
Crédit d'impôt	41	48
Total	-233	-267

NOTE 25 Gestion des capitaux propres et capital social

Le capital social de ATON a été modifié sur l'exercice 2025 à la suite des opérations suivantes :

Date	Nature des opérations	Nombre de titres émis	Nombre de titres cumulé	Capital social émis	Valeur nominale	Capital social opération
31/12/2024			800 068 017		0,01	8 000 680
10/06/2025	Augmentation de capital suite à la conversion de 51 ORA	15 550 228	815 618 245	155 502	0,01	8 156 182
20/10/2025	Augmentation de capital suite à la conversion de 34 ORA	12 500 000	828 118 245	125 000	0,01	8 281 182
31/12/2025			828 118 245		0,01	8 281 182

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires au 31 décembre 2025 s'élèvent à 347 K€. Ils concernent les actionnaires minoritaires de B Cell Design (-12 K€), d'Inoviem (77 K€) et de Pims Technology (282 K€).

NOTE 26 Résultat par action

Le Groupe réalisant une perte nette en 2025, les instruments de capitaux propres en circulation sont considérés comme non dilutifs.

(a) Détail du nombre d'actions au 31 décembre 2025

	Nombres d'actions
Nb actions à l'ouverture de l'exercice	800 068 017
Augmentation de capital suite à la conversion de 51 ORA	15 550 228
Augmentation de capital suite à la conversion de 34 ORA	12 500 000
Nombre d'actions à la clôture	828 118 245
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	811 224 857
Actions dilutives	-
Nombre d'actions moyen après dilution	811 224 857

(b) Détail du résultat par action au 31 décembre 2025

	Décembre 2025	Décembre 2024
Résultat part du groupe en K€	-962	-1 101
Résultat part des minoritaires en K€	-41	-1
Nombre moyen d'actions en circulation	811 224 857	584 515 295
Nombre d'actions dilutives en circulation	-	-
Résultat par action en €	-0,001	-0,002
Résultat dilué par action en €	-0,001	-0,002

NOTE 27 **Autres informations**

- **Rémunération des organes de direction**

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction s'établit à 141 K€ (hors charges sociales, engagements de retraite et actions gratuites) selon détails ci-dessous :

K€	Décembre 2025	Décembre 2024
Salaires bruts versés	141	174
Avantages en nature	-	3
Refacturations	-	57
Total rémunération des organes de direction	141	233

- **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau se décompose comme suit :

Espace Auditeur	Année 2023				Année 2024			
	Deloitte K€	S3C et Crowe Avvens K€	In Extenso K€	Ariane Audit K€	Deloitte K€	S3C et Crowe Avvens K€	Ariane Audit K€	In Extenso K€
Honoraires au titre du contrôle légal des comptes		39	8	4	6	31	5	8
Honoraires facturés au titre des SAAC					3			
Total honoraires des contrôles légal des comptes		39	8	4	9	31	5	8

NOTE 28 Risques

• **Risques de marché (liquidité, crédit, taux et actions)**

Le Groupe évolue dans un environnement caractérisé par des cycles de développement longs et une forte intensité capitalistique. Dans ce contexte, les principaux risques identifiés sont :

- la capacité à transformer les partenariats en revenus récurrents,
- la dépendance à des financements externes,
- et la vitesse de pénétration commerciale des innovations développées.

En réponse, le Groupe met en œuvre une stratégie combinant :

Optimisation de la trésorerie

Le Groupe poursuit une gestion attentive de ses flux de trésorerie et de ses dépenses. Les dépenses non essentielles ont été identifiées et réduites lorsque cela a été possible. Le Groupe examine également régulièrement ses engagements contractuels afin d’optimiser ses conditions de paiement et sa structure de coûts.

Diversification des sources de financement

Le Groupe privilégie une diversification de ses sources de financement afin de limiter sa dépendance aux marchés boursiers. Des discussions sont régulièrement menées avec des investisseurs privés, partenaires industriels et organismes de financement publics afin de soutenir les activités des filiales.

Recherche de partenariats industriels

Le Groupe travaille activement à la conclusion de partenariats industriels et commerciaux susceptibles d’accélérer la mise sur le marché de certaines technologies développées par ses filiales, notamment dans le domaine du diagnostic in vitro. Ces partenariats pourraient permettre de générer des revenus récurrents et d’améliorer la visibilité financière du Groupe.

Communication avec les partenaires financiers

Le Groupe maintient un dialogue régulier avec ses partenaires financiers et ses créanciers afin de sécuriser les conditions de financement existantes et d’adapter, si nécessaire, les modalités de remboursement de certaines dettes.

Création de valeur à moyen et long terme

Le Groupe poursuit sa stratégie de développement visant à valoriser les technologies détenues par ses filiales, notamment dans les domaines de la recherche pharmaceutique, du diagnostic et des technologies biomédicales. L’objectif est de renforcer la création de valeur à moyen et long terme pour les actionnaires.

• **Risques opérationnels**

Risque de dépendance à certains clients

Certaines activités du Groupe reposent sur des contrats avec un nombre limité de clients industriels. Dans ce contexte, un retard de paiement, une réduction des commandes ou la défaillance d’un client pourrait avoir un impact défavorable sur l’activité, les résultats et les flux de trésorerie du Groupe.

Afin de limiter ce risque, le Groupe met en place une politique de suivi de solvabilité de ses clients et privilégie, lorsque cela est possible, des conditions contractuelles incluant le versement d’acomptes à la commande.

À la date de clôture, le Groupe n’a pas connaissance d’éléments remettant en cause la solvabilité de ses principaux clients.

Risque de dépendance à certains fournisseurs et partenaires industriels

Certaines activités du Groupe reposent sur des partenaires industriels ou fournisseurs spécialisés, notamment pour la production ou la fourniture de composants nécessaires aux activités de recherche ou de développement.

La défaillance, la dégradation de la qualité des prestations ou la rupture des relations contractuelles avec l'un de ces partenaires pourrait entraîner des perturbations opérationnelles, des retards dans les projets ou des coûts supplémentaires.

Afin de limiter ce risque, le Groupe :

- procède régulièrement à l'évaluation de ses fournisseurs stratégiques ;
- identifie, lorsque cela est possible, des alternatives techniques ou industrielles ;
- anticipe ses besoins d'approvisionnement pour les projets identifiés comme critiques

Toutefois, malgré ces mesures, certaines perturbations dans la chaîne d'approvisionnement pourraient avoir un impact sur l'activité du Groupe.

Risque lié à la capacité de développement commercial des filiales

Le modèle du Groupe repose en partie sur la valorisation de technologies développées par ses filiales, notamment Inoviem Scientific, PIMS Technology et B Cell Design.

Le développement commercial de ces technologies peut nécessiter des cycles de négociation longs avec des partenaires industriels ou des clients grands comptes. Tout retard dans la conclusion de partenariats ou dans l'adoption des technologies pourrait impacter le rythme de génération de revenus et la situation financière du Groupe.

• **Risques financiers**

Risque de liquidité

Le Groupe fait face à un risque de liquidité significatif compte tenu de son niveau de trésorerie et de ses pertes opérationnelles. La capacité du Groupe à poursuivre ses activités dépend de sa faculté à sécuriser de nouveaux financements et à atteindre un niveau de revenus suffisant.

Risques liés à certains litiges ou créances potentielles

N/A